



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 14/02/2023 / _____
Dossier complet le : 14/02/2023 / _____
N° d'enregistrement : F01123P0035

1 Intitulé du projet

Projet LOT R2A- Construction d'un immeuble mixte comprenant des logements, une résidence étudiante et des commerces dans la ZAC des Docks sur la Commune de Saint Ouen sur Seine (93).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom(s) _____

2.2 Personne morale

Dénomination EMERIGE Raison sociale _____
N° SIRET 3 5 0 4 3 9 5 4 3 R C S 7 5 Type de société (SA, SCI...) Société par actions simplifiée
Représentant de la personne morale : Madame Monsieur
Nom BLOCH Prénom(s) Yann
Yann

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement	a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du même code supérieure ou égale à 10 000 m ² ; Le projet prévoit de créer une surface de plancher d'environ 11 300 m ² .

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le Groupe Emerige a été retenu par l'aménageur SEQUANO pour développer et réaliser un ensemble immobilier situé sur le lot R2A de la ZAC des Docks sur la Commune de Saint Ouen sur Seine (93). Le lot R2A est entouré au Nord et à l'Est par un site de maintenance et de remisage de la ligne 14 du Métro RATP, à l'Ouest par le lot R2b du secteur 6 de la ZAC des Docks, actuellement non construit, et au Sud par la rue Pierre.

Le projet envisagé est une construction neuve de 11 300 m² environ de surface de plancher, constitué d'un niveau de sous sol (82 places de stationnement), d'un rez de chaussée mixte à usage de commerces, de 72 logements et d'une résidence étudiante composée de 151 appartements

La résidence étudiante, située au sud du lot, se développe en R+11(Bâtiment C). Les logements se développent en R+8 et en R+9, au centre et au nord du lot (Bâtiments A et B).

4.2 Objectifs du projet

L'aménagement du lot R2A rentre dans le contexte plus large de l'aménagement de la ZAC des Docks qui se développe sur 100 hectares. Cette ZAC constitue un enjeu essentiel à l'échelle de la commune ainsi qu'un secteur de tout premier plan à l'échelle de la métropole parisienne.

L'aménagement du lot R2A s'inscrit dans la phase 3 du développement de la ZAC des Docks pour laquelle l'aménageur SEQUANO a déjà réalisé une étude d'impact, laquelle a été actualisée en dernier lieu en juillet 2019. Le lot R2A est localisé dans le secteur 6, dernier secteur de la ZAC.

Le lot R2A prévoit notamment l'aménagement d'environ 11 300 m² SdP se décomposant comme suit :

- la création d'un niveau de parking en sous-sol comprenant 82 places.
- la création de 72 logements d'une surface de plancher estimée à 5 500 m² SdP
- la création de 151 logement étudiants, pour une SdP de 4 600 m²
- 1 200 m² SdP de commerces

Il n'existe aucun lien fonctionnel entre ce lot et les autres lots de la ZAC des Docks.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

A ce stade des études, le phasage prévisionnel des travaux est prévu comme suit :

- Démarrage des travaux : Deuxième semestre 2023 ;
- Durée des travaux : 30 mois ;
- Livraison prévue : Premier semestre 2026.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Après réalisation, les aménagements s'intégreront dans le tissu urbain environnant au sein de la ZAC des Docks L'ensemble de bâtiments comprendra notamment :

- une résidence étudiante de 151 logements (Bâtiment C) ;
- 72 logements d'habitation (Bâtiment A et B) ;
- 1 200 m² SdP de commerces ;
- un niveau de sous-sol qui accueillera 82 places de stationnement.

Le projet viendra compléter l'offre des activités mises en place sur la ZAC des Docks. Il est à noter qu'aucun usage sensible ne sera intégré au projet de développement du lot R2A. Le projet sera concerné par la présence de plusieurs ERP de 5ème catégorie lors de son exploitation (Commerces)

Pour la conception et la construction de l'ensemble immobilier, le projet vise une ambition élevée en matière de développement durable, en mettant particulièrement l'accent sur :

- une grande qualité d'usage des logements : Label NF HQE niveau Excellent sur les logements et la résidence étudiante
- la préservation de la biodiversité : certification Effinature niveau entrée et labellisation végétal local ;
- une conception de logements bioclimatiques assurant le confort en été ;
- une conception de bâtiments sobres en énergie et carbone, avec des matériaux peu émissifs : label biosourcé niveau 1 ;
- les objectifs de la RE2020 sont réhaussés au niveau 2025 pour les logements en accession ;
- une logique d'économie circulaire dans le choix des matériaux pertinents.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le présent projet est soumis à permis de construire.

Une analyse plus détaillée des procédures administratives et réglementaires susceptibles de s'appliquer au projet est présentée en annexe A.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface lot R2A :	11 300 m ²
Places de parking en sous-sol :	82 places

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de Saint-Ouen-Sur-Seine
Zonage : UP24d

Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

NC.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est recoupé par aucune ZNIEFF de type I ou II. Les ZNIEFF les plus proches sont : - la ZNIEFF de type II du "Pointe aval de l'îlot, située à environ 4,1 km au Nord ; - la ZNIEFF de type I des "Parc départemental de la Courneuve", située à environ 6 km au Nord-Est.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé au sein ou à proximité d'une zone couverte par un Arrêté de Protection de Biotope.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé sur une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé au sein ou à proximité d'un parc naturel ou d'une réserve naturelle.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-Ouen-sur-Seine est concerné par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de la métropole du Grand Paris adopté par le conseil municipal le 04 décembre 2019. Le site ne fait toutefois pas partie d'une zone à enjeux du PPBE. Par ailleurs, le site ne se situe pas dans une zone d'un plan d'exposition au bruit des aéroports.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, le projet est localisé au delà du périmètre de protection de l'immeuble classé du "Centre sportif municipal de Saint-Ouen situé sur le site de l'Île des Vannes", à 450 mètre et à près de 960 mètres dudit immeuble classé. Il est également localisé à plus d'1 kilomètre du monument classé du "Château de Saint-Ouen" et au-delà du périmètre de protection du monument.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des zones humides d'importance internationale (RAMSAR). Il n'est pas non plus concerné par les enveloppes d'alerte zones humides en Île-de-France, identifiées par le DRIEE.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint Ouen-sur-Seine est concerné par un Plan de Prévention des Risques de Mouvements de terrain (liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse et dus au retrait-gonflement des argiles) et un PPRI. La commune de Saint Ouen-sur-Seine n'est concernée par aucun PPRT.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention des Risques Mouvements de terrain liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse a été approuvé le 18 avril 1995. Le Plan de Prévention du Risque Inondation de la Seine a été approuvé le 21 juin 2007. Le Plan de Prévention du Risque Mouvements de terrain dont la révision a été prescrit le 22 décembre 2004. Le Plan de Prévention du Risque Mouvements de terrain dus au retrait-gonflement des argiles a été prescrit le 23 juillet 2001.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet est localisé au droit d'un site référencé SSP000319701 sur la base ex-BASOL. Le site a été occupé par TOTAL et exploité pour des activités de stockage de produits pétroliers depuis 1912 jusqu'à la cessation des activités en mars 2005. Par suite, le site a été entièrement démantelé. Les travaux de réhabilitation et d'aménagement de la parcelle pour la remettre dans un état compatible avec un usage industriel ont été achevés en 2021. La société TOTAL ENERGIES a fait réaliser une Analyse des Risques Résiduels (ARR) de fin de travaux pour évaluer la comptabilité de l'état résiduel des milieux du site avec un usage futur comparable à celui de la dernière période d'activité. Dans le cadre du changement d'usage du site et conformément aux dispositions de l'article L. 556-1 du code de l'environnement, la SCCV a fait réaliser par un bureau d'études certifié (à savoir la société GEOLIA) un diagnostic complémentaire intégrant une ARR prédictive qui a confirmé la compatibilité de l'état environnemental du site avec l'usage projeté (annexe L). La Société GEOLIA a établi, dans la foulée, une attestation "ATTES-ALUR" (annexe M) qui sera jointe en pièce PC16-S de la demande de permis de construire.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par la Zone de Répartition des Eaux (ZRE) de l'Albien
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun captage destiné à l'Alimentation en Eau Potable n'est recensé au sein ou à proximité du projet.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est concerné par aucun site inscrit. Le plus proche est situé à 1,4 km à l'Ouest du projet. Il s'agit du site inscrit du "Cimetière des chiens et parc de l'Île Robinson".

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas au sein ou à proximité d'un site Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche est la Zone de Protection Spéciale (ZPS) FR1112013 "Sites Seine-Saint-Denis", située à 4,2 km au Nord du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est concerné par aucun site classé. Le plus proche est situé à 2,5 km au Nord-Est, il s'agit du site classé du "Cité des Fusains".

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le recours à des prélèvements d'eau pour l'alimentation du chantier n'est pas envisagé. A noter qu'une étude hydrogéologique a été réalisée par la société GEOLIA qui a conclu dans son rapport en date du 04/07/2022 (annexe G) qu'aucun pompage des eaux de nappes n'est nécessaire à la réalisation des travaux. En phase exploitation, le lot R2A sera raccordé au réseau public d'adduction à l'eau potable.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux, aucun pompage d'eaux d'exhaures n'est prévu, l'aménagement du parking souterrain restera au dessus du niveau de la nappe conformément à l'étude hydrogéologique réalisée par GEOLIA. Dans l'hypothèse où un pompage s'avérerait nécessaire, les prescriptions figurant dans l'autorisation Loi sur l'Eau délivrée à l'échelle de la ZAC des Docks (arrêté 2011-1656 du 5 juillet 2011, modifié par arrêté 2017-2256 du 20 juillet 2017 et par porter à connaissance validé par la préfecture le 14 Novembre 2019) seront respectées.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le dossier loi sur l'eau d'octobre 2010 ainsi que les dossiers modificatifs et le porter à connaissance de 2019 précisent les volumes de remblais et de déblais globaux de la ZAC. Les compensations des volumes et des surfaces d'expansion de crues pour le site d'étude sont donc réalisées au niveau global de la ZAC. L'autorisation Loi sur l'Eau délivrée à l'échelle de la ZAC des Docks au profit de la SEQUANO AMENAGEMENT encadre, au titre de la rubrique 3.2.2.0 de la nomenclature "eau", la gestion des volumes de remblais et de déblais globaux à l'échelle de la ZAC. Dans ce cadre, les calculs de compensation des volumes pris à la crue ont été réalisés en considérant le lot R2a comme étant entièrement bâti ou remblayé, sans volume disponible à l'expansion des crues. En effet, du fait des altimétries projetées pour les aménagements publics de la ZAC (voiries et espaces verts), le lot R2a n'est plus inondable à l'état projet. Le projet global de la ZAC permet donc de compenser le volume pris à la crue par le site d'étude. Les matériaux excédentaires produits par l'activité du chantier (notamment dans le cadre du terrassement) seront évacués régulièrement vers des filières adaptées et agréées dont la traçabilité sera assurée via le Registre National de Suivi des Terres et Sédiments (RNDS).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas déficitaire en matériaux. Il n'utilisera pas de ressources naturelles du sol ni du sous-sol. /

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Il n'est pas envisagé, lors de la phase de travaux, de recourir à des prélèvements d'eau pour l'alimentation du chantier. Par ailleurs, lors de son exploitation, le lot R2A sera raccordé au réseau public d'adduction à l'eau potable existant.</p> <p>Concernant l'assainissement, les eaux de pluies d'événements d'occurrence régulière seront gérées par les toitures ou envoyées vers des noues sur les espaces verts où elles seront gérées in situ par évaporation et évapotranspiration. Au-delà des premières pluies, les toitures du rez-de-chaussée seront équipées d'un système alvéolaire type NIDAROOFF et d'un dispositif de limitation du débit de sortie au niveau des évacuations existantes.</p>
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'étude d'impact de la ZAC des Docks indique que les zones urbanisées et en chantier de la ZAC ne présentent pas d'intérêt écologique particulier. Les milieux y sont trop hostile et le dérangement trop important pour permettre le développement d'espèces à enjeu écologique.</p> <p>Afin de confirmer l'absence d'enjeu au droit du site, un diagnostic faune/flore (fourni en annexe F) a été réalisé et a conclu à de faibles enjeux écologiques.</p> <p>Le projet s'implante dans une friche dans un environnement déjà urbanisé. Concernant la flore, seules des espèces communes ou envahissantes ont été identifiées sur la parcelle.</p>
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Compte tenu de la nature du projet (construction de logements et commerces au niveau d'un site déjà artificialisé) et de l'éloignement des sites Natura 2000, le projet n'aura pas d'incidence directe ou indirecte sur la ZPS la plus proche "Sites Seine-Saint-Denis", située au plus proche à 4,2 km au Nord du projet, sur la commune de Montreuil.</p>
Milieu naturel	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Situé dans un contexte urbain, le projet n'engendre pas de consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.</p>
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas concerné par une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Le site d'étude ne comprend pas d'activités spécifiques présentant des risques industriels notables (SEVESO). Aucun périmètre de Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) ne s'étend au sein du site. A noter toutefois la présence à proximité du site de la CPCU et du SYCTOM (Respectivement 550m et 1km). Les études de dangers de la CPCU et du SYCTOM présentent des zones d'effets externes localisées sur les quais de Seine, la rue Ardoin, la rue des Bateliers, la rue de la Clef des Champs, la rue Simone Veil et la rue des Docks mais pas au droit du projet.</p> <p>A titre d'information, Un risque de Transport de Matière Dangereuse est présent au sein de la ZAC. Ce risque, localisé principalement à la frange Nord de la ZAC, est lié à la RD1 et aux canalisations de transport de gaz et d'hydrocarbures qui la longent. En outre, la voie ferrée traversant la ZAC est également répertoriée comme pouvant engendrer un risque de transport de matières dangereuses.</p>
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>D'après le zonage du PPRI, une partie du site d'étude est localisé en zone réglementaire « jaune » correspondant aux « zones urbaines (denses et autres) (aléas forts et autres) ». Les prescriptions du PPRI ont été prises en compte dans le cadre de la conception du projet. Une étude de conformité au PPRI a été réalisée par la société BURGEAP (jointe en annexe H), indiquant dans son rapport en date du 8/07/2022, que le projet étudié est conforme avec les prescriptions et dispositions constructives du PPRI de la Seine en Seine-Saint-Denis. A noter que des locaux techniques sont nécessaires en sous-sol. Néanmoins, compte tenu du fait que le sous-sol sera cuvelé et étanche et que les espaces publics environnants sont prévus au-dessus de la cote des PHEC, celui-ci ne sera pas inondable en cas de crue centennale de la Seine.</p> <p>Le site est également concerné par le risque sismique. Ce risque étant très faible, aucune mesure particulière n'est à prévoir.</p> <p>La zone d'étude se situe dans la possible zone de dissolution du gypse antédunien délimitée par arrêté préfectoral. Les sondages réalisés ont mis en évidence la présence d'anomalies significatives entre 30 et 45 m de profondeur, avec parfois des vides de dissolution de gypse. Des travaux d'injection seront réalisés en conséquent de manière à consolider les terrains en place.</p>
Risques	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les activités projetées au sein du lot R2A n'engendreront aucun risque sanitaire.</p> <p>Le projet attendu sera qualitatif, innovant et fonctionnel. En effet, le projet garantit le caractère sain du futur bâtiment (matériaux, produits, équipements et techniques réalisées). La conception des immeubles devra notamment permettre l'obtention de labels et de certifications en terme de qualité environnementale.</p>
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Rappelons que la SCCV a fait établir par un bureau d'études certifié (la société GEOLIA) un diagnostic complémentaire intégrant une ARR prédictive qui a confirmé la compatibilité de l'état environnemental du site avec l'usage projeté (annexe K). La société GEOLIA a établi, dans la foulée, une attestation "ATTES-ALUR" (annexe L) qui sera jointe en pièce PC 16-5 de la demande de permis de construire.</p>

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les aménagements prévus au sein du lot R2A vont nécessairement avoir des conséquences sur le trafic et les déplacements. Notons que dans le cadre du projet une nouvelle voie plus large qui bordera le site sera créée pour desservir le lot. Une étude de trafic a été réalisée à l'échelle de la ZAC en intégrant le lot R2A (Annexe J) et a conclu à la compatibilité des déplacements attendus avec les axes d'aménagement prévus au sein de la ZAC des Docks.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les nuisances sonores liées au chantier seront limitées à la durée des travaux, estimées à 30 mois, dans le respect de la charte "chantier propre". Seul le trafic supplémentaire induit par le projet en phase travaux pourra augmenter le niveau de bruit du secteur. En phase exploitation, les activités envisagées sur le lot R2A ne seront pas source de bruit particulier. Situé en bordure de voiries routières et à proximité d'un faisceau ferroviaire, le site est soumis à des nuisances sonores existantes.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Situé en bordure de voiries routières et à proximité d'un faisceau ferroviaire, le site est soumis à des nuisances sonores existantes. Un diagnostic sonore présenté en annexe E a mis en évidence que les niveaux sonores étaient limités et caractéristiques d'une situation courante pour un environnement urbain et ne posent pas de question particulière sur l'adaptation du site aux usages et au projet prévu (hébergement et tertiaires). Les logements et la résidence étudiante seront en outre isolés conformément à la réglementation en vigueur.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement du lot R2A n'est pas susceptible d'engendrer des odeurs vis-à-vis de l'extérieur.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A noter la présence dans le quartier des Docks d'installations industrielles telles que le centre d'incinération avec valorisation énergétique (UVE) de Saint-Ouen-sur-Seine et la chaufferie (CPCU) pouvant être à l'origine de nuisances olfactives sur le projet. Pour rechercher leur source spécifique et en mesurer l'intensité, un réseau de dix-neuf capteurs électroniques a été déployé l'été 2021 par le SYCTOM.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La réalisation des travaux est susceptible de générer des vibrations. Celles-ci seront limitées à des périodes spécifiques de la phase travaux. L'exploitation du projet n'est pas susceptible d'engendrer des vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La proximité du projet avec les voies du RER et du SMR de la ligne 14 a nécessité d'évaluer le risque de nuisances vibratoires sur le futur bâtiment. Pour cela, une étude vibratoire a été réalisée (Annexe E) et a conclu qu'aucun dispositif technique de désolidarisation générale du projet par rapport à son environnement, côté Est (SMR) n'est nécessaire.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'occupation des bâtiments nécessite des éclairages qui peuvent être sources d'émissions lumineuses. Rappelons également que le projet se situe au sein de la ZAC des Docks, secteur déjà urbanisé de la métropole parisienne.
Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consistant en la réalisation d'un bâtiment comprenant commerces et logements, ces émissions seront très limitées (jours ouvrés, horaires d'ouverture...). De même, la réalisation des travaux peut nécessiter la mise en place d'éclairages provisoire de chantier.	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, des mesures seront prises pour éviter l'envol de poussières, particules ou matériaux (arrosage des pistes, stockage de matériaux à l'abri ...). En phase exploitation, le projet n'est pas de nature à engendrer des rejets dans l'air. En outre, il convient de rappeler que le SYCTOM localisé à proximité du projet fait l'objet d'un suivi annuel des polluants atmosphériques qu'ils rejettent. Les résultats de ce suivi témoignent de l'absence de risques sanitaires pour les futurs usagers du lot.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La note des plus hautes eaux disponible en annexe G a conclu à que le fond de fouille serait au-dessus du niveau courant de la nappe (EB) et des Hautes eaux saisonnière (EF) impliquant que les opérations en phase chantier ne nécessitent pas d'envisager une action de rabattement du niveau de la nappe. Une procédure d'alerte sera toutefois mise en place pour la gestion des déversements accidentels.
	Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les modalités de gestion des Eaux pluviales du Lot R2A (présentés de manière plus précise en annexe I) reposent sur la mise en place de toiture végétalisées et gravillonnées dimensionnées pour gérer les pluies d'une période de retour décennale. Les premières pluies, les eaux de pluies d'événements d'occurrence régulière (jusqu'à 10 mm de précipitations avec le nouveau SDAGE) seront gérées in situ par évaporation et évapotranspiration.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets d'effluents du bâtiment seront dirigés vers le réseau de collecte des eaux usées de la ville. Ces effluents comprennent les eaux usées et les eaux pluviales non infiltrées.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase travaux sera source de déchets notamment de type inerte. Ces derniers seront acheminés vers les filières adaptées. Les déblais issus des opérations de terrassement et faisant l'objet d'une évacuation hors site feront l'objet d'un traitement dans le cadre de filières dûment autorisées dont la traçabilité sera assurée via le Registre National de Suivi des Terres et Sédiments (RNDTS). Les déchets générés par le chantier feront l'objet d'une gestion conforme à la réglementation et à leurs caractéristiques. En phase exploitation, le bâtiment, de par sa nature et sa fonction, n'est pas de nature à générer des déchets dangereux. Les déchets générés seront également évacués vers des filières adaptées. Le projet respectera les prescriptions en vigueur sur la ZAC des Docks.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne portera pas atteinte au patrimoine architectural, culturel ou paysager. Il respectera le cahier des prescriptions architecturales et urbaines de la ZAC des Docks. La Direction Régionale des Affaires Culturelles (service de l'archéologie) a indiqué dans un courrier (Annexe K) que le projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création du projet engendrera la modification des activités humaines à l'échelle du lot R2A. Situées en zone urbaine au sein de la ZAC des Docks, ces activités humaines s'intégreront parfaitement dans leur environnement. Notons l'effet bénéfique du projet sur les activités humaines, le site étant actuellement en friche, la mise en œuvre du lot R2A induira l'installation de nouveaux commerces, d'espaces culturels (archives, salle de conférence) et de logements.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Les projets à prendre en compte sont définis par l'article R.122-5 du Code de l'Environnement. Les projets pris en compte sont les suivants :

- Projet de zone d'aménagement concerté (ZAC) des Docks
- Projet d'aménagement immobilier sur les îlots B8/B9 de la ZAC « Parc d'Affaires »
- Projet d'aménagement du lot n°9 de la zone d'aménagement concerté (ZAC) des Docks
- Projet de construction d'un ensemble immobilier sis rue du Général Roguet
- Projet de zone d'aménagement concerté « Parc d'Affaires »
- Projet de de la Société protectrice des animaux
- Campus hospitalo-universitaire Grand Paris Nord à Saint-Ouen-sur-Seine et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial Plaine Commune
- Projet « Nodal » de construction d'un immeuble de grande hauteur
- Opération immobilière mixte OSMOSE du site Léon Blum
- Projet d'aménagement d'une « promenade bleue » entre le pont d'Asnières et le pont de Clichy

Une analyse des impacts cumulés avec ces projets est présentée en annexe B.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

L'annexe complémentaire A recense l'ensemble des procédures susceptibles d'être appliquées au projet, au vu de l'état actuel des informations disponibles.

Outre, la procédure de cas par cas, le projet est soumis aux prescriptions de l'autorisation Loi sur l'eau obtenu dans le cadre de la ZAC des Docks dans laquelle s'insère le projet. A ce titre, la conception du projet et de son assainissement a été réalisé de sorte à tenir compte de ces prescriptions. En outre, différentes études ont été réalisées dans le cadre du projet pour appréhender au mieux les problématiques environnementales auxquelles le projet pouvait être soumis.

L'annexe D présente en outre une synthèse des études réalisées dans le cadre du projet.

Ainsi, le diagnostic faune-flore réalisé sur la parcelle a conclu à l'absence d'espèces protégées sur la parcelle ni d'enjeux spécifiques en matière de biodiversité ne nécessitant en conséquent pas la réalisation de dossier CNPN. Par ailleurs, dans sa conception, le projet prendra bien compte des enjeux liés aux risque d'inondation ou de dissolution de gypse associé au PPR de Saint-Ouen-Sur-Seine. Enfin, dans le cadre du changement d'usage du site, la SCCV a fait réaliser une ARR prédictive concluant à la compatibilité de l'usage futur du site avec la qualité du milieu en place.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures destinées à éviter ou réduire les effets négatifs du projet sur l'environnement sont décrites, par thématique, dans l'annexe C.

Pour la conception et la construction de l'ensemble immobilier, le projet vise une ambition élevée en matière de développement durable, en mettant particulièrement l'accent sur :

- une grande qualité d'usage des logements : Label NF HQE niveau Excellent sur les logements et la résidence étudiante
- la préservation de la biodiversité : certification Effinature niveau entrée et labellisation végétal local
- une conception de logements bioclimatiques assurant le confort en été;
- une conception de bâtiments sobres en énergie et carbone, avec des matériaux peu émissifs : label biosourcé niveau 1
- les objectifs de la RE2020 sont rehaussés au niveau 2025 pour les logements en accession
- une logique d'économie circulaire dans le choix des matériaux pertinents»

Un écologue est par ailleurs intervenu sur site dès le démarrage des études pour prendre en compte les enjeux de biodiversité sur la parcelle existante. Son rapport en date de juin 2022 a conclu que le site ne présente pas d'enjeu de conservation, et très peu de potentialités d'accueil de la faune locale. Les milieux sont pionniers et la flore en présence très banale et commune, composée en partie par des espèces exotiques envahissantes.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que le projet envisagé ne nécessite pas la réalisation d'une étude d'impact pour les raisons suivantes :

- le lot R2A se situe au sein d'une ZAC, ayant fait l'objet d'une étude d'impact, et dont les terrains d'emprise ont fait l'objet d'études environnementales réalisées par un bureau d'études certifiés dans le domaines des sites et sols pollués et qui ont permis de confirmer la compatibilité de l'état du site avec l'usage projeté. Le site ne présente en outre pas d'enjeux environnementaux ;
- le projet a fait l'objet d'études spécifiques (pollution, vibrations, acoustique, faune/flore, niveau des plus hautes eaux connues...), qui ont contribué à la conception du projet et ont conclu pour la plupart à l'absence d'enjeux ;
- le projet est conçu de manière à respecter le PPRi de la Seine, le PLUi de la commune de Saint-Ouen sur Seine, le cahier des prescriptions architecturales et urbaines de la ZAC ;
- le conception du bâtiment permettra l'obtention de plusieurs certifications et labels en matière de qualité environnementale de maîtrise des enjeux carbone et d'adaptation au changement climatique.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexes A - Procédures administratives et réglementaires Annexe B - Analyse des impacts cumulés Annexe C - Mesures et caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe D - Note de synthèse des études réalisées Annexe E - Notice acoustique et vibratoire (ACOUSTIQUE VIVIÉ & ASSOCIÉS, 2022) Annexe F - Diagnostic Faune/ Flore (ALISEA, 2022)	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Annexe G - Estimation du niveau des plus hautes eaux connues (GEOLIA, Juillet 2022) Annexe H - Notice de conformité au PPRI (GINGER BURGEAP, 2022) Annexe I - Note de gestion des eaux pluviales (E.V.A, 2022)	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Annexe J - Étude trafic Annexe K - Échange avec la DRAC Annexe L - Diagnostic environnemental après travaux de remédiation - Analyse des risques sanitaires	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Annexe M - Attestation de prise en compte des mesures de gestion de la pollution des sols et des eaux souterraines dans la conception des projets de construction ou d'aménagement - Mission ATTES ALUR	<input checked="" type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

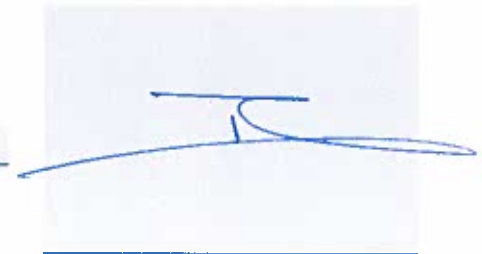
Nom BLOCH

Prénom YANN

Qualité du signataire DG Exige Terroir

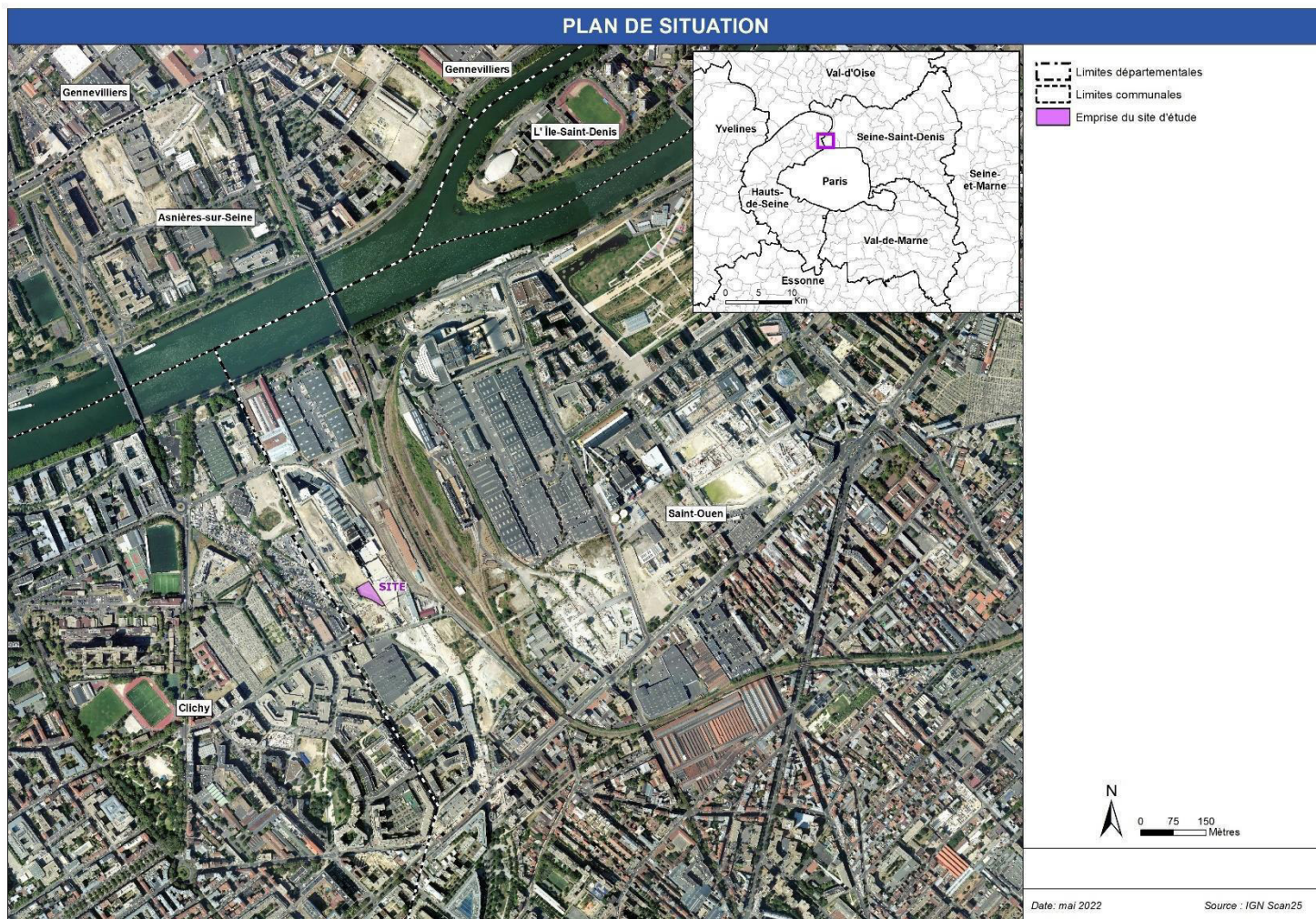
À Paris

Fait le 14/02/2023



Signature du (des) demandeur(s)

Annexe 2 : Plan de situation du projet



Annexe 3 : Reportage photographique

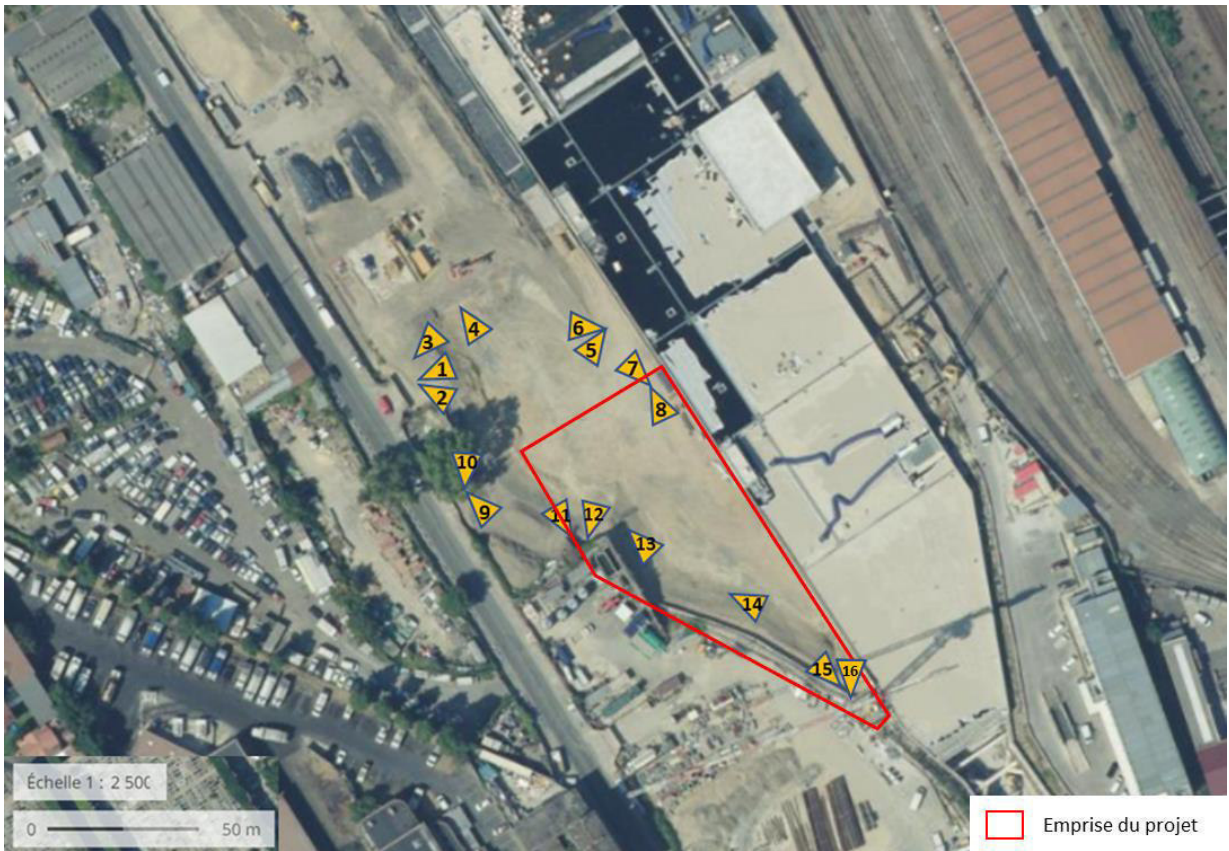




Photo 5



Photo 6



Photo 7



Photo 8



Photo 9



Photo 10



Photo 11



Photo 12



Photo 13



Photo 14

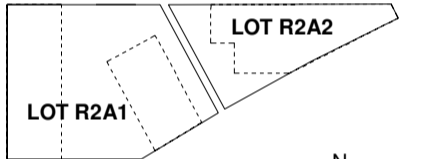


Photo 15



Photo 16

Annexe 4 : Plan des aménagements



DOK

Immeuble mixte : Résidence étudiante, logements en accession, commerces, bureaux, et équipement Avenue de la Liberté, Saint-Ouen-sur-Seine, 93400

EMERIGE
121 Av. de Malakoff, 75116 Paris

AAVP ARCHITECTURE
ARCHITECTE MANDATAIRE
11, cité de l'Armeublement, 75011 Paris

ATELIER ROBERTA
PAYSAGISTE
8 bis rue d'Annam, 75020 Paris

ALTO - BET FLUIDE
1, avenue du Gué Langlois, 77600 Bussy-Saint-Martin

AE75 - ECONOMISTE
1 Rue St Charles, 75015 Paris

EVA - BET VRD
24, rue Vallée Maria, 78630 MORAINVILLIERS

SECC - BET STRUCTURE
43 avenue Louis Luc, 94600 Choisy Le Roi

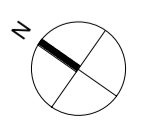
TRIBU ENERGIE - BET DD
142 Rue du Chevaleret, 75013 Paris

SOCOTEC - BUREAU DE CONTROLE
13, Cours Valmy, 92977 Paris La Defense Cedex

PROJET

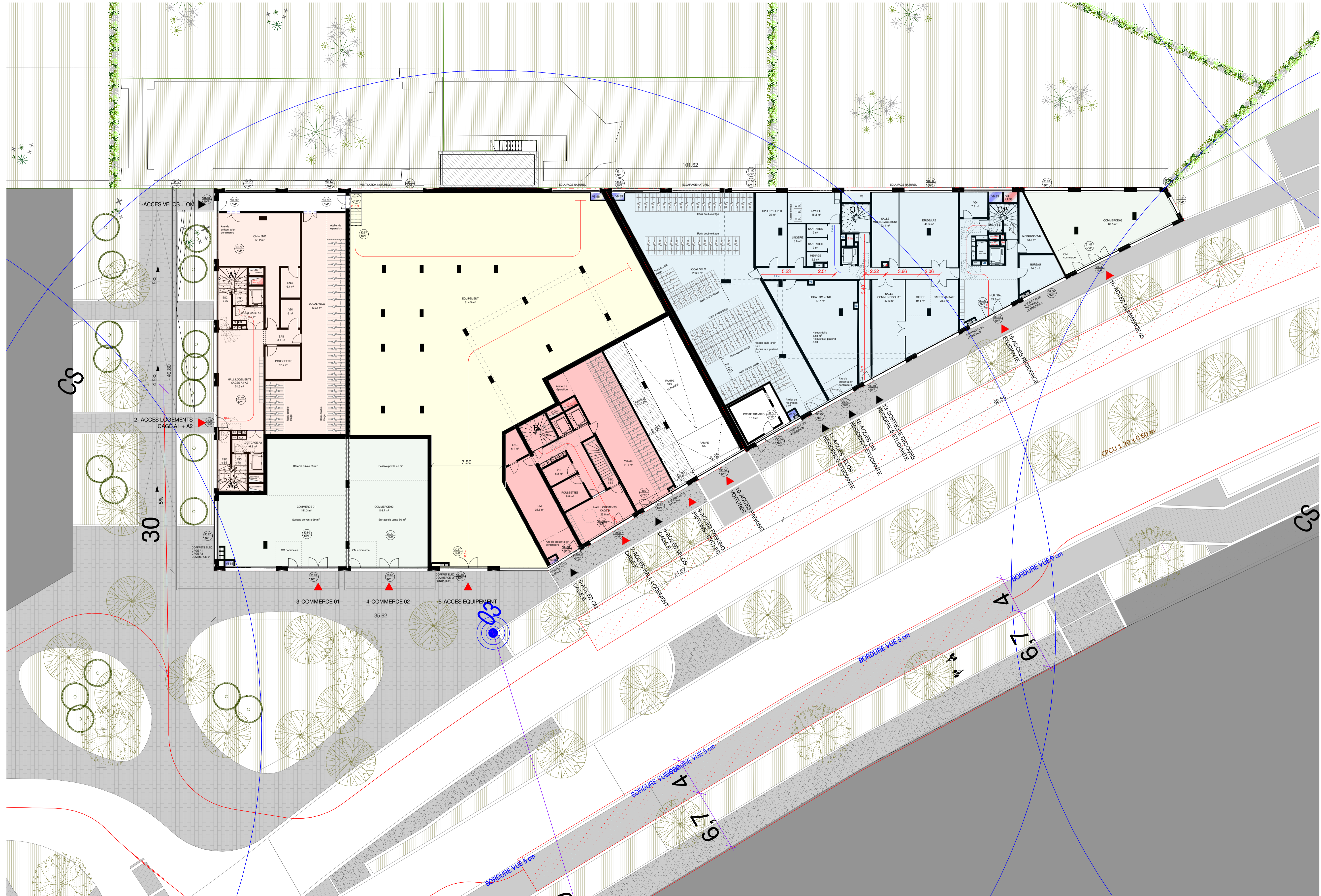
PC	description
----	-------------

- nota
- Le présent document remplace tous les documents de date et/ou d'indice antérieur.
 - Le présent document ne peut en aucun cas remplacer le plan d'exécution et ne doit être utilisé pour l'exécution des travaux.
 - Le document peut présenter des adaptations de projet. Les dimensions et surfaces sont indicatives et sont en tous cas à valider avec un plan d'exécution.
 - Les indications techniques de ce document ne sont pas contractuelles et sont à valider avec les BET de la maîtrise d'œuvre avant exécution des travaux.
 - Les aménagements intérieurs de locaux sont indicatifs.



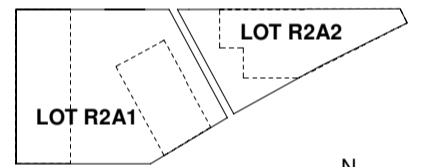
PROJET: DOK
PHASE: PC
DATE: 06/02/2023
NOUVEAU
ECHAELLE:

DOK-ARC-PLA-S01



SURFACE LOCAUX COMMUNS RDC RESIDENCE ETUDIANTE	
Nom	Surface
MÉNAGE	2,6 m ²
SANITAIRES	6,1 m ²
LINIERE	6,6 m ²
OFFICE	10,1 m ²
MAINTENANCE	12,7 m ²
BUREAU	14,5 m ²
LAVIERIE	18,2 m ²
HUB / BAL	21,9 m ²
SALLE MULTISERVICES	22,1 m ²
SPORT/KEEPFIT	25 m ²
CHEZTERNAWARE	28,3 m ²
SALLE COMMUNE/SQUAT	32,5 m ²
ETUDELAB	48,5 m ²
TOTAL 14	252 m ²

- LOGEMENT BAT A
- LOGEMENT BAT B
- COMMERCIE
- FONDATION JEAN JAURES
- RESIDENCE ETUDIANTE



DOK

Immeuble mixte : Résidence étudiante, logements en accession, commerces, bureaux, et équipement Avenue de la Liberté, Saint-Ouen-sur-Seine, 93400

EMERIGE
121 Av. de Malakoff, 75116 Paris

AAVP ARCHITECTURE
ARCHITECTE MANDATAIRE
11, cité de l'Arbelement, 75011 Paris

ATELIER ROBERTA
PAYSAGISTE
8 bis rue d'Annam, 75020 Paris

ALTO - BET FLUIDE
1, avenue du Gué Langlois, 77600 Bussy-Saint-Martin

AE75 - ECONOMISTE
1 Rue St Charles, 75015 Paris

EVA - BET VRD
24, rue Vallée Maria, 78630 MORAINVILLIERS

SECC - BET STRUCTURE
43 avenue Louis Luc, 94600 Choisy Le Roi

TRIBU ENERGIE - BET DD
142 Rue du Chevaleret, 75013 Paris

SOCOTEC - BUREAU DE CONTROLE
13, Cours Valmy, 92977 Paris La Defense Cedex

PROJET

PC
description

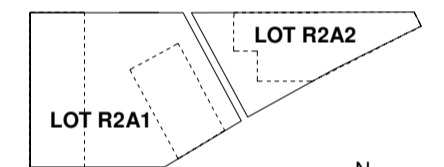
- Le présent document remplace tous les documents de date et/ou d'indice antérieur.
- Le présent document ne peut en aucun cas remplacer le plan d'exécution et ne doit être utilisé pour l'exécution des travaux.
- Le document peut présenter des adaptations de projet. Les dimensions et surfaces sont indicatives et sont en tous cas à valider avec un plan d'exécution.
- Les indications techniques de ce document ne sont pas contractuelles et sont à valider avec les BET de la maîtrise d'œuvre avant exécution des travaux.
- Les aménagements intérieurs de locaux sont indicatifs.

PROJET	DOK
PHASE	PC
DATE	06/02/2023
NOM	
ECHELLE	1 : 200

DOK-ARC-PLA-N00



- LOGEMENT BAT A
- LOGEMENT BAT B
- COMMERCER
- FONDATION JEAN JAURES
- RESIDENCE ETUDIANTE



DOK

Immeuble mixte : Résidence étudiante, logements en accession, commerces, bureaux, et équipement Avenue de la Liberté, Saint-Ouen-sur-Seine, 93400

EMERIGE
121 Av. de Malakoff, 75116 Paris

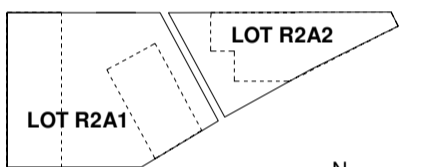
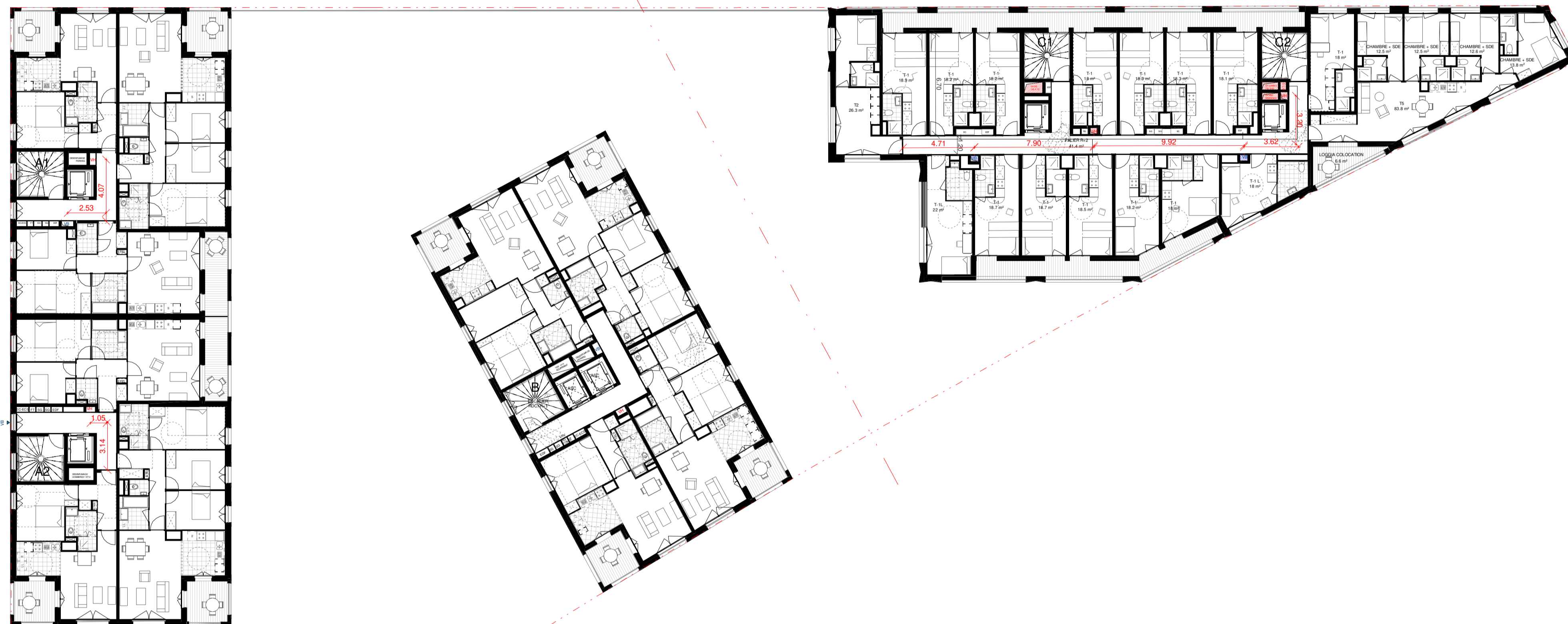
- AAVP ARCHITECTURE
ARCHITECTE MANDATAIRE
11, cité de l'Armeublement, 75011 Paris
- ATELIER ROBERTA
PAYSAGISTE
8 bis rue d'Annam, 75020 Paris
- ALTO - BET FLUIDE
1, avenue du Gué Langlois, 77600 Bussy-Saint-Martin
- AE75 - ECONOMISTE
1 Rue St Charles, 75015 Paris
- EVA - BET VRD
24, rue Vallée Maria, 78630 MORAINVILLIERS
- SECC - BET STRUCTURE
43 avenue Louis Luc, 94600 Choisy Le Roi
- TRIBU ENERGIE - BET DD
142 Rue du Chevaleret, 75013 Paris
- SOCOTEC - BUREAU DE CONTROLE
13, Cours Valmy, 92977 Paris La Defense Cedex

PROJET

PC	phase
PLA	description

- nota
- Le présent document remplace tous les documents de date et/ou d'indice antérieur.
 - Le présent document ne peut en aucun cas remplacer le plan d'exécution et ne doit être utilisé pour l'exécution des travaux.
 - Le document peut présenter des adaptations de projet. Les dimensions et surfaces sont indicatives et sont en tous cas à valider avec un plan d'exécution.
 - Les indications techniques de ce document ne sont pas contractuelles et sont à valider avec les BET de la maîtrise d'œuvre avant exécution des travaux.
 - Les aménagements intérieurs de locaux sont indicatifs.

PROJET	DOK
PHASE	PC
DATE	06/02/2023
NOUVEAU	
EDITION	



DOK

Immeuble mixte : Résidence étudiante, logements en accession, commerces, bureaux, et équipement Avenue de la Liberté, Saint-Ouen-sur-Seine, 93400

EMERIGE
121 Av. de Malakoff, 75116 Paris

AAVP ARCHITECTURE
ARCHITECTE MANDATAIRE
11, cité de l'Armeublement, 75011 Paris

ATELIER ROBERTA
PAYSAGISTE
8 bis rue d'Annam, 75020 Paris

ALTO - BET FLUIDE
1, avenue du Gué Langlois, 77600 Bussy-Saint-Martin

AE75 - ECONOMISTE
1 Rue St Charles, 75015 Paris

EVA - BET VRD
24, rue Vallée Maria, 78630 MORAINVILLIERS

SECC - BET STRUCTURE
43 avenue Louis Luc, 94600 Choisy Le Roi

TRIBU ENERGIE - BET DD
142 Rue du Chevaleret, 75013 Paris

SOCOTEC - BUREAU DE CONTROLE
13, Cours Valmy, 92977 Paris La Defense Cedex

PROJET

PC phase description

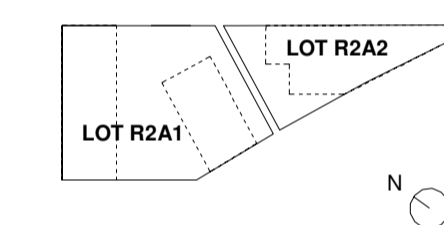
PLA

- NOTA
- Le présent document remplace tous les documents de date et/ou d'indice antérieur.
 - Le présent document ne peut en aucun cas remplacer le plan d'exécution et ne doit être utilisé pour l'exécution des travaux.
 - Le document peut présenter des adaptations de projet. Les dimensions et surfaces sont indicatives et sont en tout cas à valider avec un plan d'exécution.
 - Les indications techniques de ce document ne sont pas contractuelles et sont à valider avec les BET de la maîtrise d'œuvre avant exécution des travaux.
 - Les aménagements intérieurs de locaux sont indicatifs.



PROJET DOK
PHASE PC
DATE 06/02/2023
NOM
Echelle

DOK-ARC-PLA-N02



DOK

Immeuble mixte : Résidence étudiante, logements en accession, commerces, bureaux, et équipement Avenue de la Liberté, Saint-Ouen-sur-Seine, 93400

EMERIGE
121 Av. de Malakoff, 75116 Paris

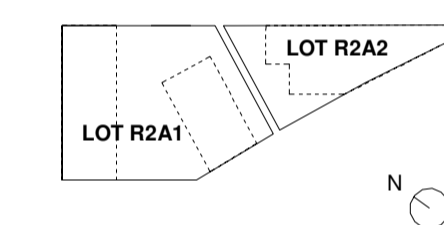
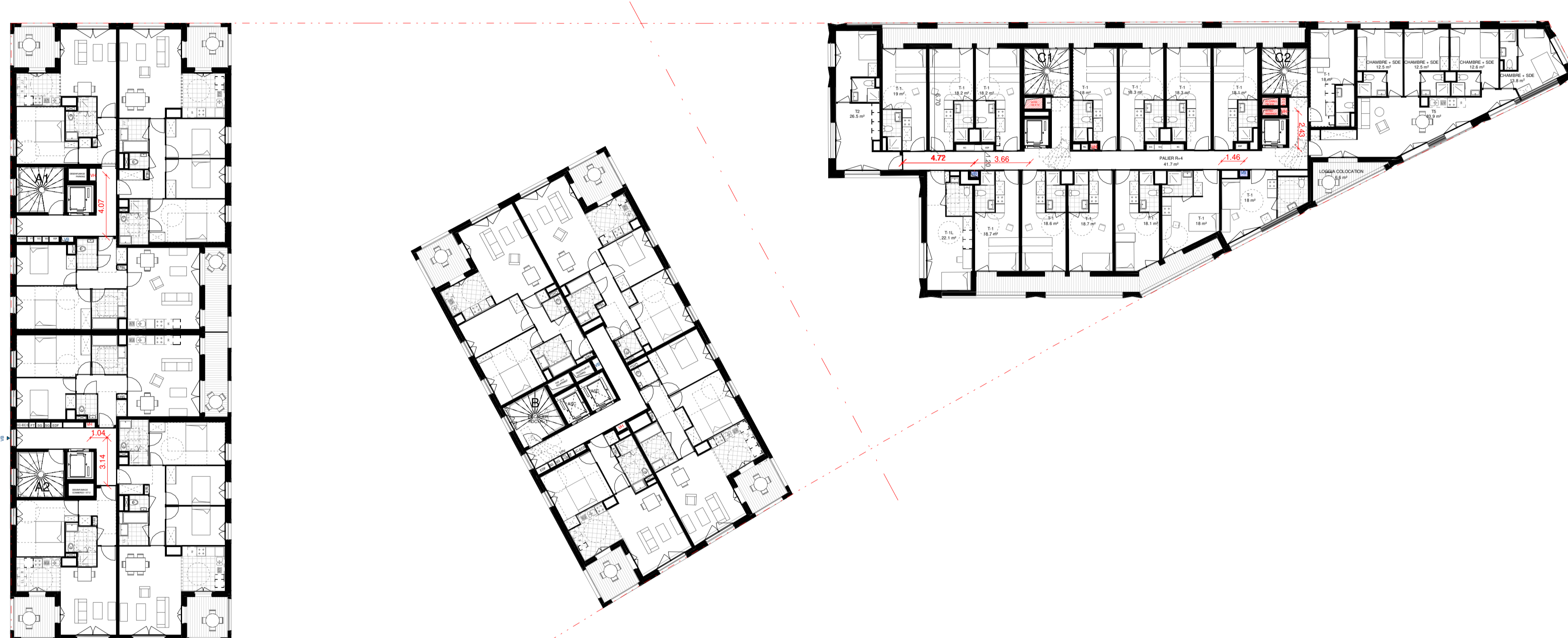
- AAVP ARCHITECTURE
ARCHITECTE MANDATAIRE
11, cité de l'Armeublement, 75011 Paris
- ATELIER ROBERTA
PAYSAGISTE
8 bis rue d'Annam, 75020 Paris
- ALTO - BET FLUIDE
1, avenue du Gué Langlois, 77600 Bussy-Saint-Martin
- AE75 - ECONOMISTE
1 Rue St Charles, 75015 Paris
- EVA - BET VRD
24, rue Vallée Maria, 78630 MORAINVILLIERS
- SECC - BET STRUCTURE
43 avenue Louis Luc, 94600 Choisy Le Roi
- TRIBU ENERGIE - BET DD
142 Rue du Chevaleret, 75013 Paris
- SOCOTEC - BUREAU DE CONTROLE
13, Cours Valmy, 92977 Paris La Defense Cedex

PROJET

PC	phase
PLA	description

- NOTA
- Le présent document remplace tous les documents de date et/ou d'indice antérieur.
 - Le présent document ne peut en aucun cas remplacer le plan d'exécution et ne doit être utilisé pour l'exécution des travaux.
 - Le document peut présenter des adaptations de projet. Les dimensions et surfaces sont indicatives et sont en tout cas à valider avec un plan d'exécution.
 - Les indications techniques de ce document ne sont pas contractuelles et sont à valider avec les BET de la maîtrise d'œuvre avant exécution des travaux.
 - Les aménagements intérieurs de locaux sont indicatifs.

PROJET	DOK
PHASE	PC
DATE	06/02/2023
NDRE	
EDHELLE	



DOK

Immeuble mixte : Résidence étudiante, logements en accession, commerces, bureaux, et équipement
Avenue de la Liberté, Saint-Ouen-sur-Seine, 93400

EMERIGE
121 Av. de Malakoff, 75116 Paris

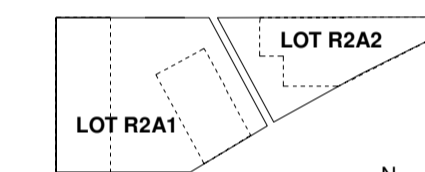
- AAVP ARCHITECTURE
ARCHITECTE MANDATAIRE
11, cité de l'Armeublement, 75011 Paris
- ATELIER ROBERTA
PAYSAGISTE
8 bis rue d'Annam, 75020 Paris
- ALTO - BET FLUIDE
1, avenue du Gué Langlois, 77600 Bussy-Saint-Martin
- AE75 - ECONOMISTE
1 Rue St Charles, 75015 Paris
- EVA - BET VRD
24, rue Vallée Maria, 78630 MORAINVILLIERS
- SECC - BET STRUCTURE
43 avenue Louis Luc, 94600 Choisy Le Roi
- TRIBU ENERGIE - BET DD
142 Rue du Chevaleret, 75013 Paris
- SOCOTEC - BUREAU DE CONTROLE
13, Cours Valmy, 92977 Paris La Defense Cedex

PROJET

PC	phase
PLA	description

- Le présent document remplace tous les documents de date et/ou d'indice antérieur.
- Le présent document ne peut en aucun cas remplacer le plan d'exécution et ne doit être utilisé pour l'exécution des travaux.
- Le document peut présenter des adaptations de projet. Les dimensions et surfaces sont indicatives et sont en tous cas à valider avec un plan d'exécution.
- Les indications techniques de ce document ne sont pas contractuelles et sont à valider avec les BET de la maîtrise d'œuvre avant exécution des travaux.
- Les aménagements intérieurs de locaux sont indicatifs.

PROJET	DOK
PHASE	PC
DATE	06/02/2023
NDCE	
EDHELLE	



DOK

Immeuble mixte : Résidence étudiante, logements en accession, commerces, bureaux, et équipement Avenue de la Liberté, Saint-Ouen-sur-Seine, 93400

EMERIGE
121 Av. de Malakoff, 75116 Paris

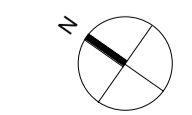
- AAVP ARCHITECTURE
ARCHITECTE MANDATAIRE
11, cité de l'Armeublement, 75011 Paris
- ATELIER ROBERTA
PAYSAGISTE
8 bis rue d'Annam, 75020 Paris
- ALTO - BET FLUIDE
1, avenue du Gué Langlois, 77600 Bussy-Saint-Martin
- AE75 - ECONOMISTE
1 Rue St Charles, 75015 Paris
- EVA - BET VRD
24, rue Vallée Maria, 78630 MORAINVILLIERS
- SECC - BET STRUCTURE
43 avenue Louis Luc, 94600 Choisy Le Roi
- TRIBU ENERGIE - BET DD
142 Rue du Chevaleret, 75013 Paris
- SOCOTEC - BUREAU DE CONTROLE
13, Cours Valmy, 92977 Paris La Defense Cedex

PROJET

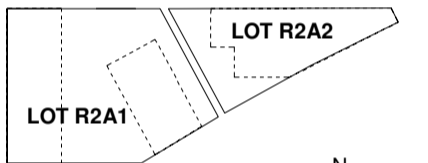
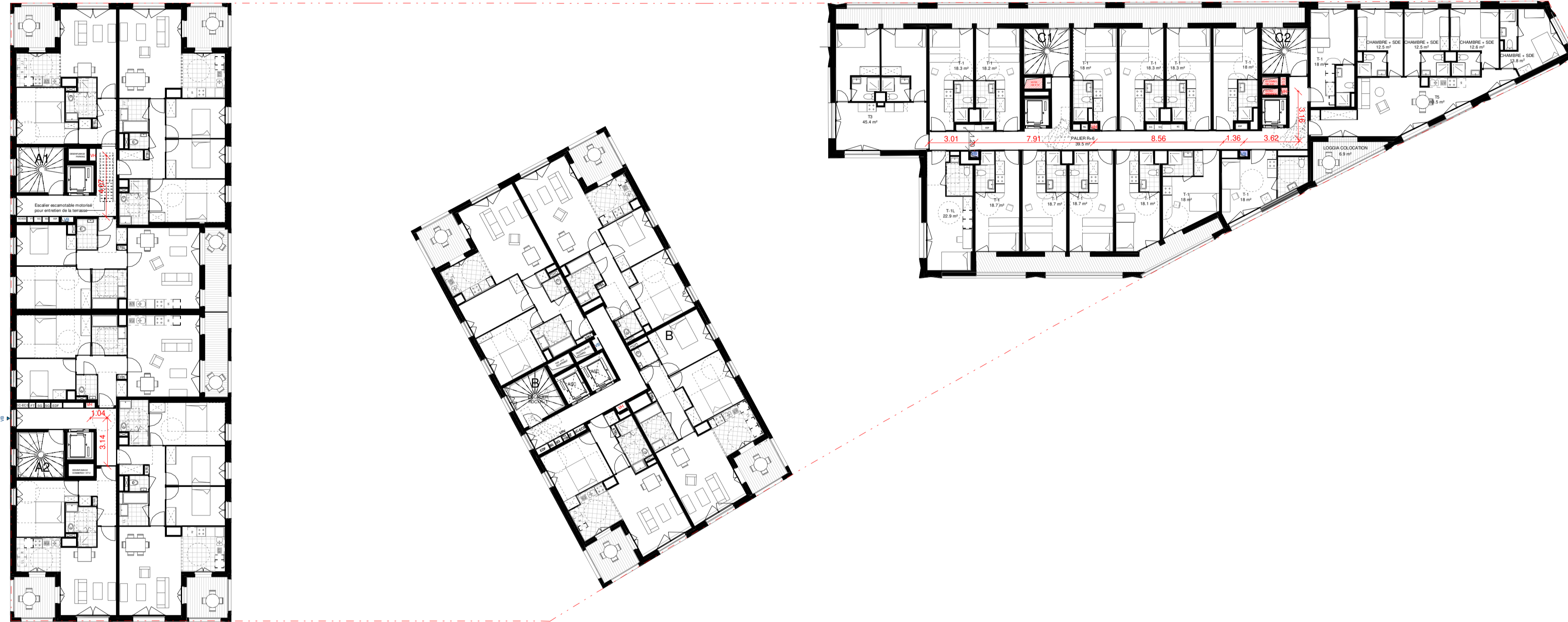
PC phase

PLA description

- NOTA
- Le présent document remplace tous les documents de date et/ou d'indice antérieur.
 - Le présent document ne peut en aucun cas remplacer le plan d'exécution et ne doit être utilisé pour l'exécution des travaux.
 - Le document peut présenter des adaptations de projet. Les dimensions et surfaces sont indicatives et sont en tous cas à valider avec un plan d'exécution.
 - Les indications techniques de ce document ne sont pas contractuelles et sont à valider avec les BET de la maîtrise d'œuvre avant exécution des travaux.
 - Les aménagements intérieurs de locaux sont indicatifs.



PROJET DOK
PHASE PC
DATE 06/02/2023
NOM
Echelle



DOK

Immeuble mixte : Résidence étudiante, logements en accession, commerces, bureaux, et équipement Avenue de la Liberté, Saint-Ouen-sur-Seine, 93400

EMERIGE
121 Av. de Malakoff, 75116 Paris

AAVP ARCHITECTURE
ARCHITECTE MANDATAIRE
11, cité de l'Armeublement, 75011 Paris

ATELIER ROBERTA
PAYSAGISTE
8 bis rue d'Annam, 75020 Paris

ALTO - BET FLUIDE
1, avenue du Gué Langlois, 77600 Bussy-Saint-Martin

AE75 - ECONOMISTE
1 Rue St Charles, 75015 Paris

EVA - BET VRD
24, rue Vallée Maria, 78630 MORAINVILLIERS

SECC - BET STRUCTURE
43 avenue Louis Luc, 94600 Choisy Le Roi

TRIBU ENERGIE - BET DD
142 Rue du Chevaleret, 75013 Paris

SOCOTEC - BUREAU DE CONTROLE
13, Cours Valmy, 92977 Paris La Defense Cedex

PROJET

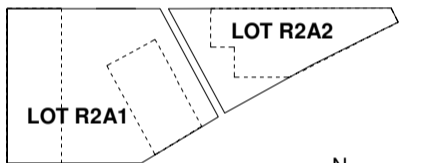
PC phase description

PLA

- nota
- Le présent document remplace tous les documents de date et/ou d'indice antérieur.
 - Le présent document ne peut en aucun cas remplacer le plan d'exécution et ne doit être utilisé pour l'exécution des travaux.
 - Le document peut présenter des adaptations de projet. Les dimensions et surfaces sont indicatives et sont en tous cas à valider avec un plan d'exécution.
 - Les indications techniques de ce document ne sont pas contractuelles et sont à valider avec les BET de la maîtrise d'œuvre avant exécution des travaux.
 - Les aménagements intérieurs de locaux sont indicatifs.

PROJET: DOK
PHASE: PC
DATE: 06/02/2023
NOTES:
Echelle:

DOK-ARC-PLA-N06



DOK

Immeuble mixte : Résidence étudiante, logements en accession, commerces, bureaux, et équipement Avenue de la Liberté, Saint-Ouen-sur-Seine, 93400

EMERIGE
121 Av. de Malakoff, 75116 Paris

AAVP ARCHITECTURE
ARCHITECTE MANDATAIRE
11, cité de l'Armeublement, 75011 Paris

ATELIER ROBERTA
PAYSAGISTE
8 bis rue d'Annam, 75020 Paris

ALTO - BET FLUIDE
1, avenue du Gué Langlois, 77600 Bussy-Saint-Martin

AE75 - ECONOMISTE
1 Rue St Charles, 75015 Paris

EVA - BET VRD
24, rue Vallée Maria, 78630 MORAINVILLIERS

SECC - BET STRUCTURE
43 avenue Louis Luc, 94600 Choisy Le Roi

TRIBU ENERGIE - BET DD
142 Rue du Chevaleret, 75013 Paris

SOCOTEC - BUREAU DE CONTROLE
13, Cours Valmy, 92977 Paris La Defense Cedex

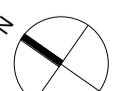
PROJET

PC phase

PLA description

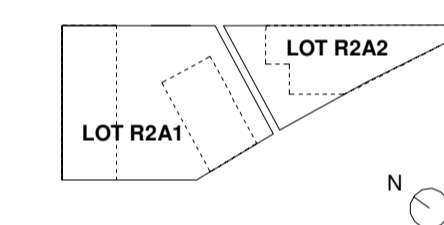
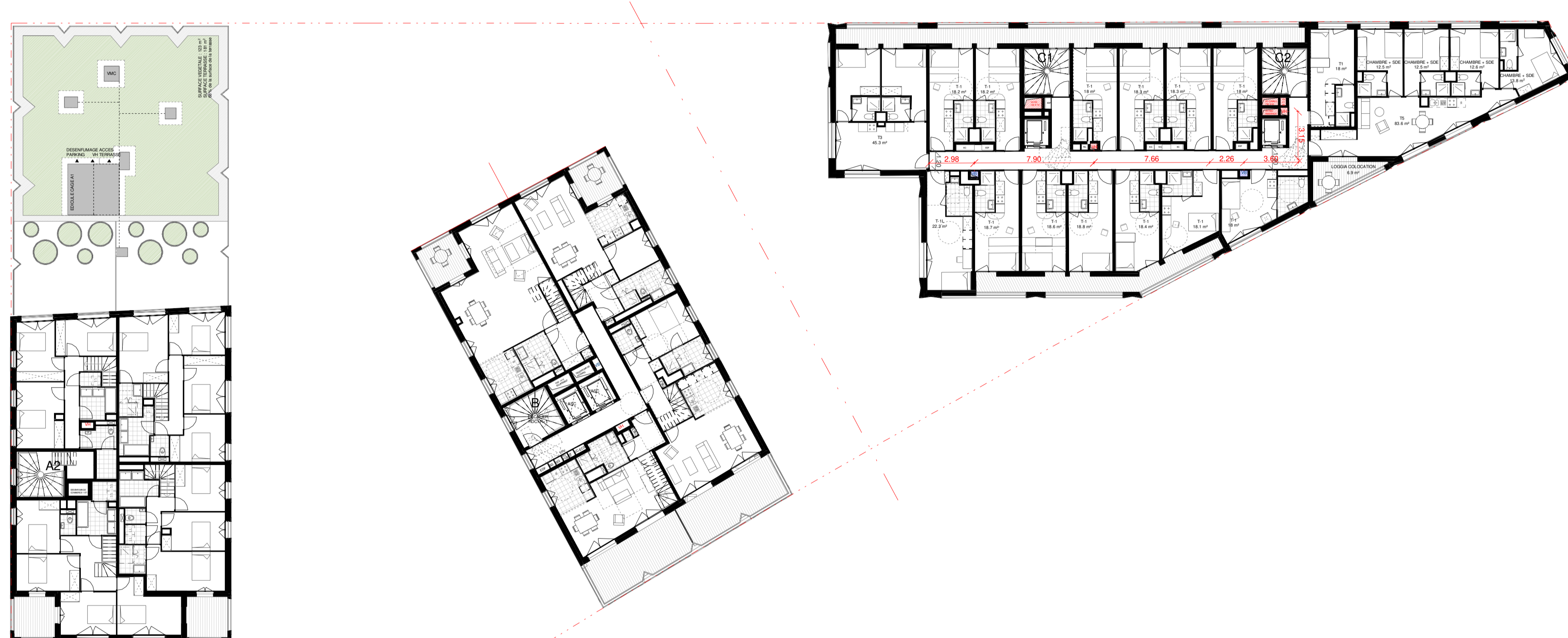
NOTA

- Le présent document remplace tous les documents de date et/ou d'indice antérieur.
- Le présent document ne peut en aucun cas remplacer le plan d'exécution et ne doit être utilisé pour l'exécution des travaux.
- Le document peut présenter des adaptations de projet. Les dimensions et surfaces sont indicatives et sont en tous cas à valider avec un plan d'exécution.
- Les indications techniques de ce document ne sont pas contractuelles et sont à valider avec les BET de la maîtrise d'œuvre avant exécution des travaux.
- Les aménagements intérieurs de locaux sont indicatifs.



PROJET DOK
PHASE PC
DATE 06/02/2023
NOM
Echelle

DOK-ARC-PLA-N07



DOK

Immeuble mixte : Résidence étudiante, logements en accession, commerces, bureaux, et équipement Avenue de la Liberté, Saint-Ouen-sur-Seine, 93400

EMERIGE
121 Av. de Malakoff, 75116 Paris

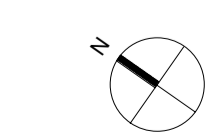
- AAVP ARCHITECTURE
ARCHITECTE MANDATAIRE
11, cité de l'Armeublement, 75011 Paris
- ATELIER ROBERTA
PAYSAGISTE
8 bis rue d'Annam, 75020 Paris
- ALTO - BET FLUIDE
1, avenue du Gué Langlois, 77600 Bussy-Saint-Martin
- AE75 - ECONOMISTE
1 Rue St Charles, 75015 Paris
- EVA - BET VRD
24, rue Vallée Maria, 78630 MORAINVILLIERS
- SECC - BET STRUCTURE
43 avenue Louis Luc, 94600 Choisy Le Roi
- TRIBU ENERGIE - BET DD
142 Rue du Chevaleret, 75013 Paris
- SOCOTEC - BUREAU DE CONTROLE
13, Cours Valmy, 92977 Paris La Defense Cedex

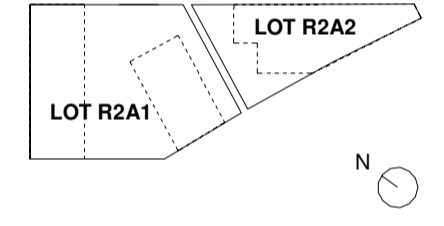
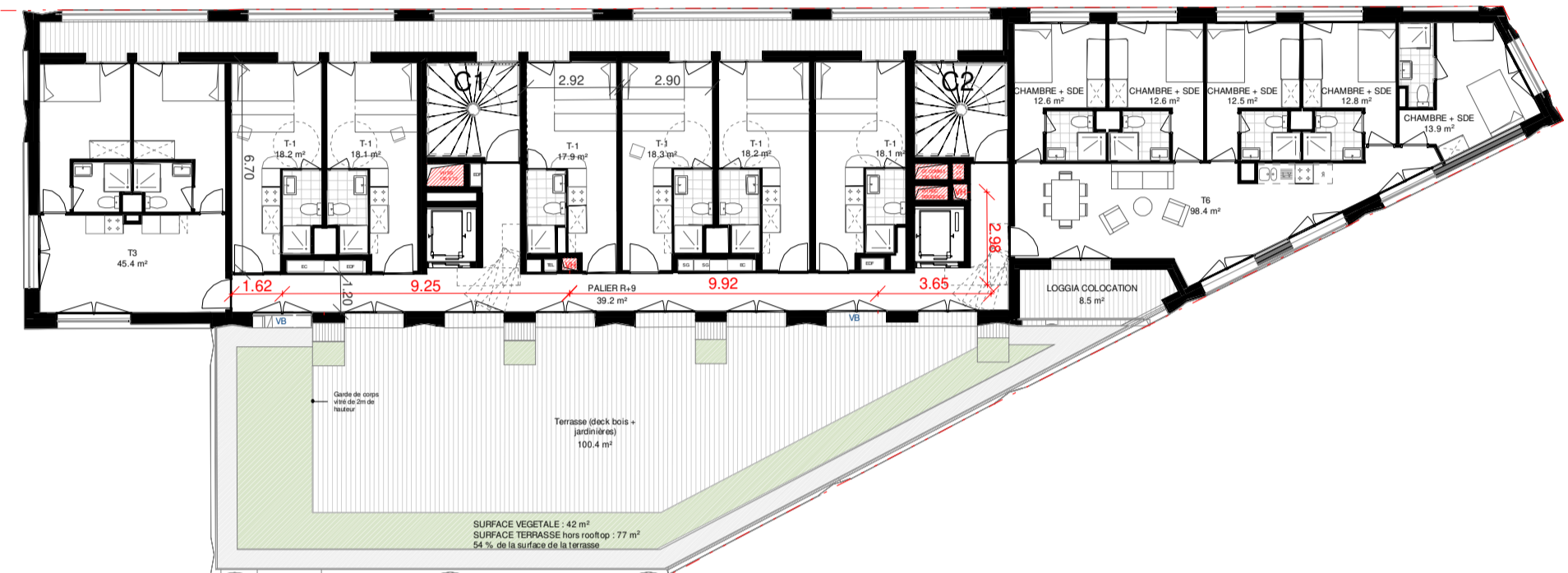
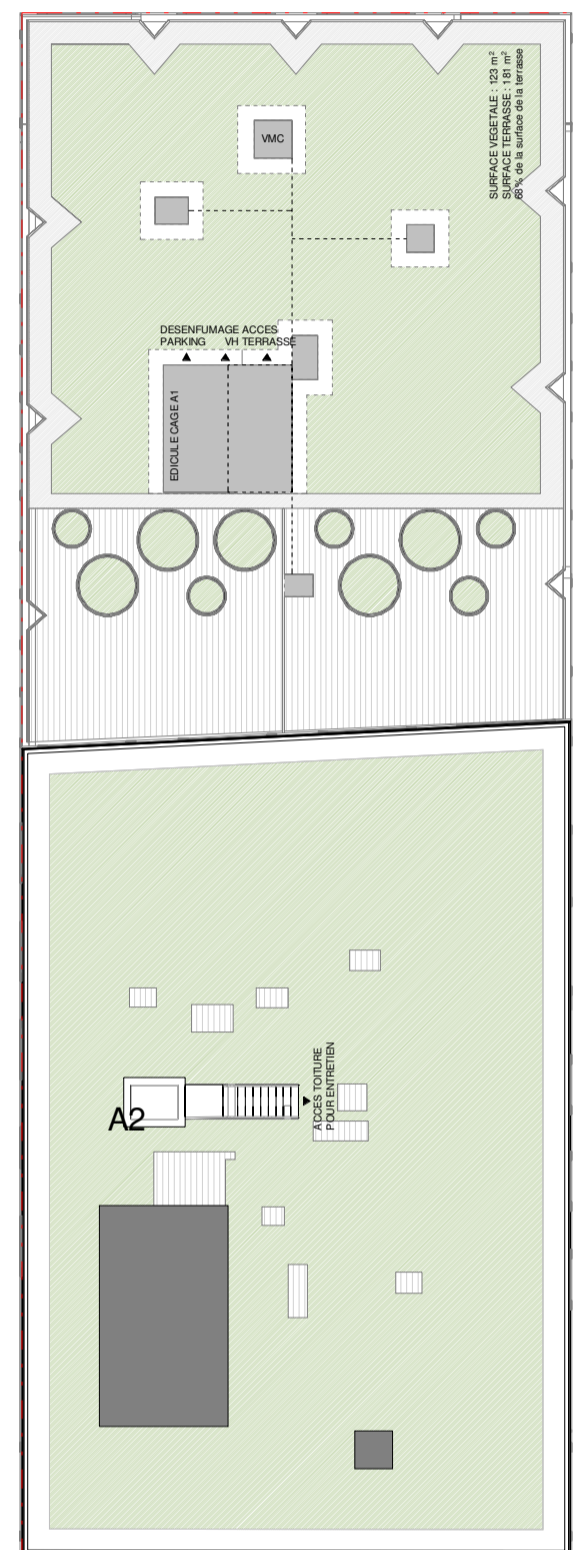
PROJET

PC	phase
PLA	description

- Le présent document remplace tous les documents de date et/ou d'indice antérieur.
- Le présent document ne peut en aucun cas remplacer le plan d'exécution et ne doit être utilisé pour l'exécution des travaux.
- Le document peut présenter des adaptations de projet. Les dimensions et surfaces sont indicatives et sont en tout cas à valider avec un plan d'exécution.
- Les indications techniques de ce document ne sont pas contractuelles et sont à valider avec les BET de la maîtrise d'œuvre avant exécution des travaux.
- Les aménagements intérieurs de locaux sont indicatifs.

PROJET	DOK
PHASE	PC
DATE	06/02/2023
NDRE	
EDHELLE	





DOK

Immeuble mixte : Résidence étudiante, logements en accession, commerces, bureaux, et équipement Avenue de la Liberté, Saint-Ouen-sur-Seine, 93400

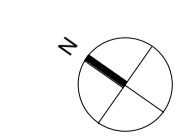
EMERIGE
121 Av. de Malakoff, 75116 Paris

- AAVP ARCHITECTURE
ARCHITECTE MANDATAIRE
11, cité de l'Armeublement, 75011 Paris
- ATELIER ROBERTA
PAYSAGISTE
8 bis rue d'Annam, 75020 Paris
- ALTO - BET FLUIDE
1, avenue du Gué Langlois, 77600 Bussy-Saint-Martin
- AE75 - ECONOMISTE
1 Rue St Charles, 75015 Paris
- EVA - BET VRD
24, rue Vallée Maria, 78630 MORAINVILLIERS
- SECC - BET STRUCTURE
43 avenue Louis Luc, 94600 Choisy Le Roi
- TRIBU ENERGIE - BET DD
142 Rue du Chevaleret, 75013 Paris
- SOCOTEC - BUREAU DE CONTROLE
13, Cours Valmy, 92977 Paris La Defense Cedex

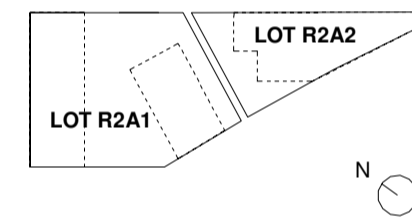
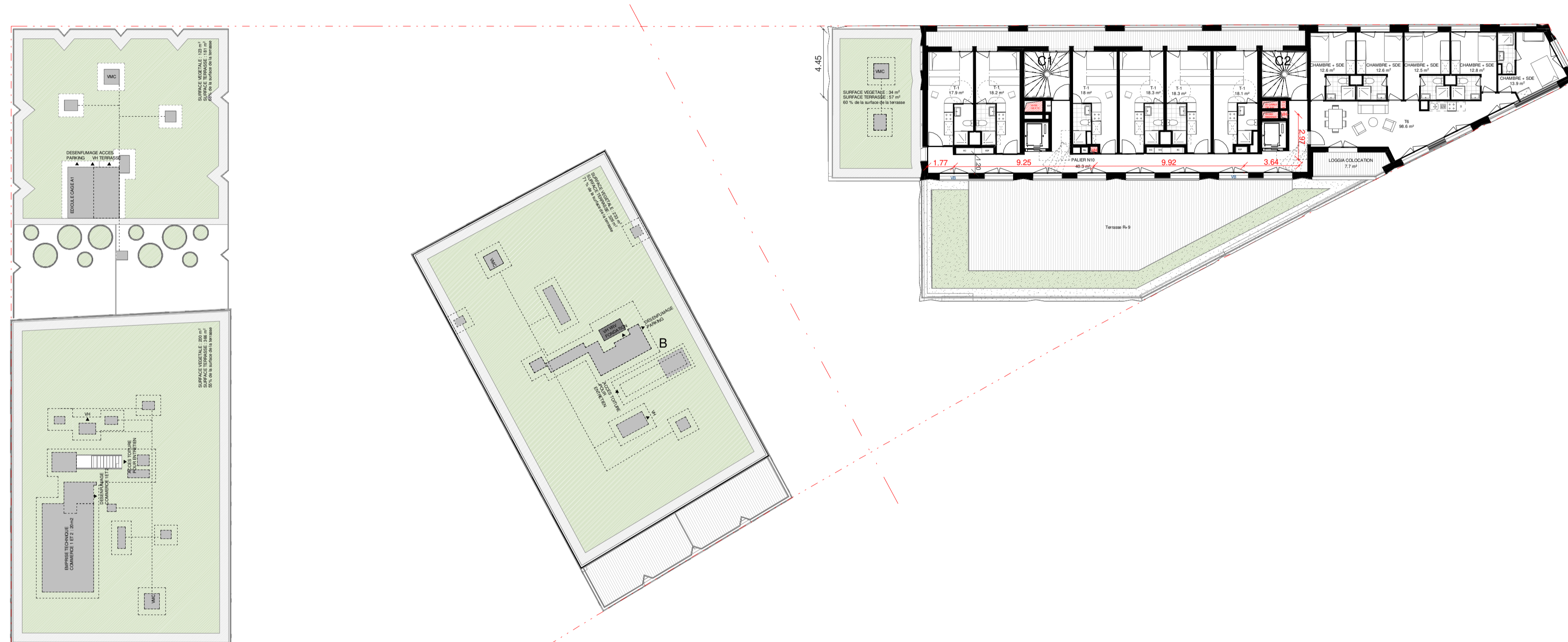
PROJET

PC	phase
PLA	description

- Le présent document remplace tous les documents de date et/ou d'indice antérieur.
- Le présent document ne peut en aucun cas remplacer le plan d'exécution et ne doit être utilisé pour l'exécution des travaux.
- Le document peut présenter des adaptations de projet. Les dimensions et surfaces sont indicatives et sont en tout cas à valider avec un plan d'exécution.
- Les indications techniques de ce document ne sont pas contractuelles et sont à valider avec les BET de la maîtrise d'œuvre avant exécution des travaux.
- Les aménagements intérieurs de locaux sont indicatifs.



PROJET: DOK
PHASE: PC
DATE: 06/02/2023
NOM:
Echelle:
NOTA



DOK

Immeuble mixte : Résidence étudiante, logements en accession, commerces, bureaux, et équipement Avenue de la Liberté, Saint-Ouen-sur-Seine, 93400

EMERIGE
121 Av. de Malakoff, 75116 Paris

- AAVP ARCHITECTURE
ARCHITECTE MANDATAIRE
11, cité de l'Armeublement, 75011 Paris
- ATELIER ROBERTA
PAYSAGISTE
8 bis rue d'Annam, 75020 Paris
- ALTO - BET FLUIDE
1, avenue du Gué Langlois, 77600 Bussy-Saint-Martin
- AE75 - ECONOMISTE
1 Rue St Charles, 75015 Paris
- EVA - BET VRD
24, rue Vallée Maria, 78630 MORAINVILLIERS
- SECC - BET STRUCTURE
43 avenue Louis Luc, 94600 Choisy Le Roi
- TRIBU ENERGIE - BET DD
142 Rue du Chevaleret, 75013 Paris
- SOCOTEC - BUREAU DE CONTROLE
13, Cours Valmy, 92977 Paris La Defense Cedex

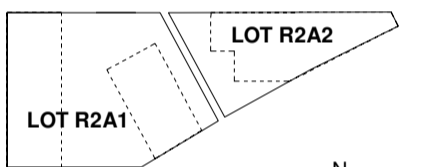
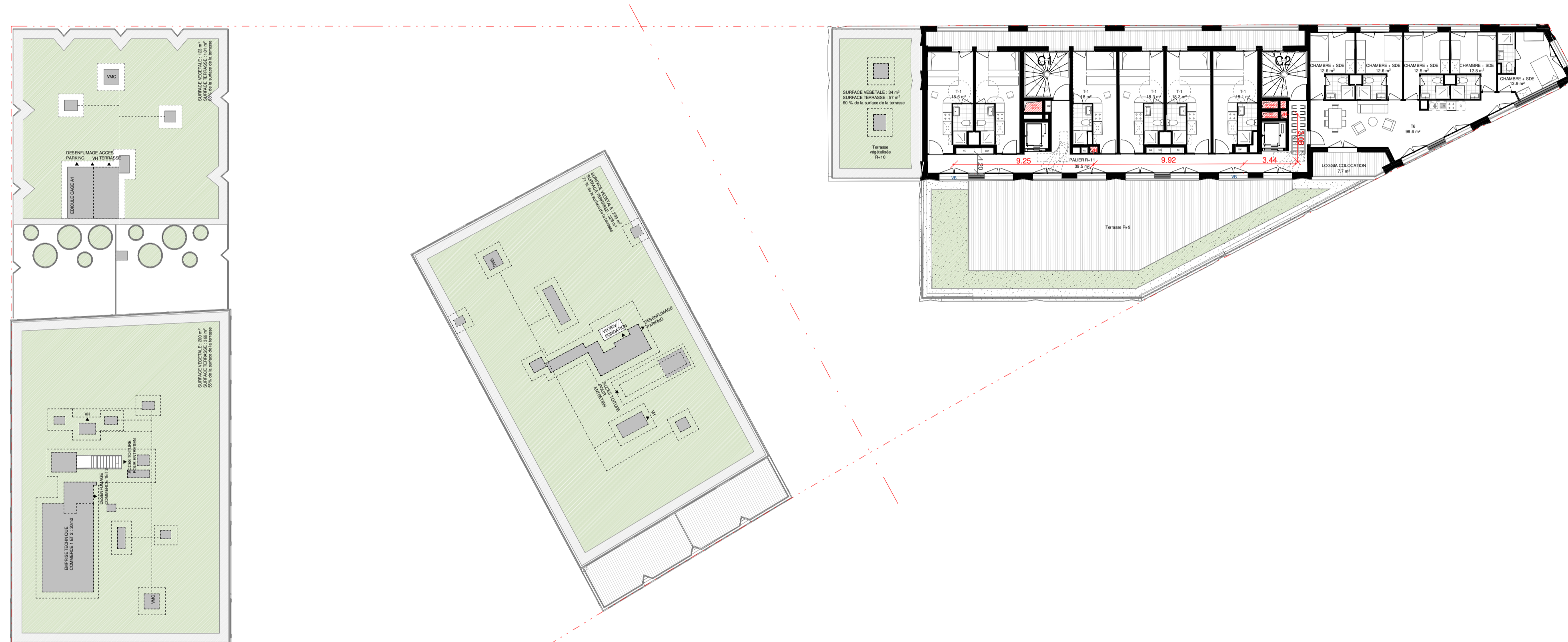
PROJET

PC	phase
PLA	description

- Le présent document remplace tous les documents de date et/ou d'indice antérieur.
- Le présent document ne peut en aucun cas remplacer le plan d'exécution et ne doit être utilisé pour l'exécution des travaux.
- Le document peut présenter des adaptations de projet. Les dimensions et surfaces sont indicatives et sont en tous cas à valider avec un plan d'exécution.
- Les indications techniques de ce document ne sont pas contractuelles et sont à valider avec les BET de la maîtrise d'œuvre avant exécution des travaux.
- Les aménagements intérieurs de locaux sont indicatifs.



PROJET **DOK**
PHASE **PC**
DATE **06/02/2023**
NOM
Echelle



N

DOK

Immeuble mixte : Résidence étudiante, logements en accession, commerces, bureaux, et équipement Avenue de la Liberté, Saint-Ouen-sur-Seine, 93400

maîtrise d'ouvrage

EMERIGE
121 Av. de Malakoff, 75116 Paris

maîtrise d'oeuvre

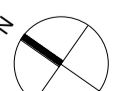
- AAVP ARCHITECTURE
ARCHITECTE MANDATAIRE
11, cité de l'Armeublement, 75011 Paris
- ATELIER ROBERTA
PAYSAGISTE
8 bis rue d'Annam, 75020 Paris
- ALTO - BET FLUIDE
1, avenue du Gué Langlois, 77600 Bussy-Saint-Martin
- AE75 - ECONOMISTE
1 Rue St Charles, 75015 Paris
- EVA - BET VRD
24, rue Vallée Maria, 78630 MORAINVILLIERS
- SECC - BET STRUCTURE
43 avenue Louis Luc, 94600 Choisy Le Roi
- TRIBU ENERGIE - BET DD
142 Rue du Chevaleret, 75013 Paris
- SOCOTEC - BUREAU DE CONTROLE
13, Cours Valmy, 92977 Paris La Defense Cedex

PROJET

PC phase

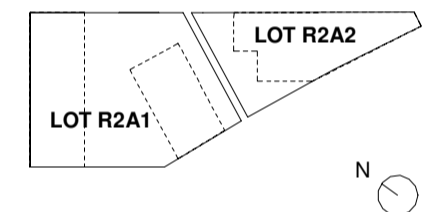
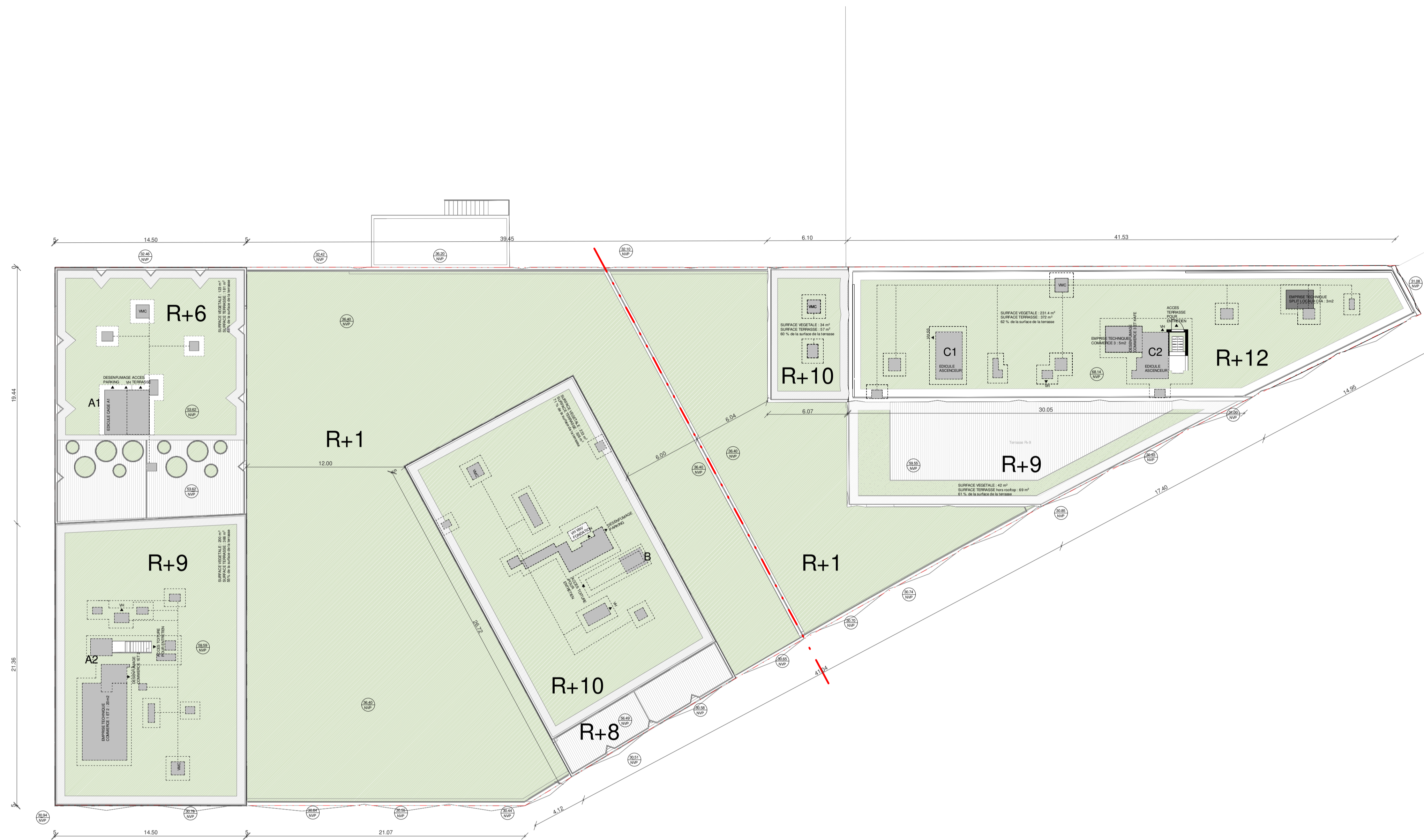
PLA description

- nota
- Le présent document remplace tous les documents de date et/ou d'indice antérieur.
 - Le présent document ne peut en aucun cas remplacer le plan d'exécution et ne doit être utilisé pour l'exécution des travaux.
 - Le document peut présenter des adaptations de projet. Les dimensions et surfaces sont indicatives et sont en tout cas à valider avec un plan d'exécution.
 - Les indications techniques de ce document ne sont pas contractuelles et sont à valider avec les BET de la maîtrise d'oeuvre avant exécution des travaux.
 - Les aménagements intérieurs de locaux sont indicatifs.



PROJET DOK
PHASE PC
DATE 06/02/2023
NOM
Echelle

DOK-ARC-PLA-N11



DOK

Immeuble mixte : Résidence étudiante, logements en accession, commerces, bureaux, et équipement Avenue de la Liberté, Saint-Ouen-sur-Seine, 93400

EMERIGE
121 Av. de Malakoff, 75116 Paris

AAVP ARCHITECTURE
ARCHITECTE MANDATAIRE
11, cité de l'Armeublement, 75011 Paris

ATELIER ROBERTA
PAYSAGISTE
8 bis rue d'Annam, 75020 Paris

ALTO - BET FLUIDE
1, avenue du Gué Langlois, 77600 Bussy-Saint-Martin

AE75 - ECONOMISTE
1 Rue St Charles, 75015 Paris

EVA - BET VRD
24, rue Vallée Maria, 78630 MORAINVILLIERS

SECC - BET STRUCTURE
43 avenue Louis Luc, 94600 Choisy Le Roi

TRIBU ENERGIE - BET DD
142 Rue du Chevaleret, 75013 Paris

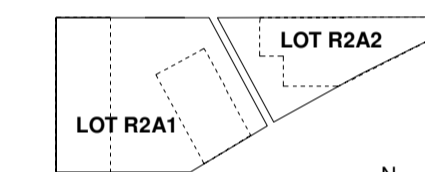
SOCOTEC - BUREAU DE CONTROLE
13, Cours Valmy, 92977 Paris La Defense Cedex

PROJET

PC	phase
	description

- nota
- Le présent document remplace tous les documents de date et/ou d'indice antérieur.
 - Le présent document ne peut en aucun cas remplacer le plan d'exécution et ne doit être utilisé pour l'exécution des travaux.
 - Le document peut présenter des adaptations de projet. Les dimensions et surfaces sont indicatives et sont en tout cas à valider avec un plan d'exécution.
 - Les indications techniques de ce document ne sont pas contractuelles et sont à valider avec les BET de la maîtrise d'œuvre avant exécution des travaux.
 - Les aménagements intérieurs de locaux sont indicatifs.

PROJET	DOK
PHASE	PC
DATE	06/02/2023
NDRE	
EDHELLE	



DOK

Immeuble mixte : Résidence étudiante, logements en accession, commerces, bureaux, et équipement Avenue de la Liberté, Saint-Ouen-sur-Seine, 93400

EMERIGE
121 Av. de Malakoff, 75116 Paris

AAVP ARCHITECTURE
ARCHITECTE MANDATAIRE
11, cité de l'Ameublement, 75011 Paris

ATELIER ROBERTA
PAYSAGISTE
8 bis rue d'Annam, 75020 Paris

ALTO - BET FLUIDE
1, avenue du Gué Langlois, 77600 Bussy-Saint-Martin

AE75 - ECONOMISTE
1 Rue St Charles, 75015 Paris

EVA - BET VRD
24, rue Vallée Maria, 78630 MORAINVILLIERS

SECC - BET STRUCTURE
43 avenue Louis Luc, 94600 Choisy Le Roi

TRIBU ENERGIE - BET DD
142 Rue du Chevaleret, 75013 Paris

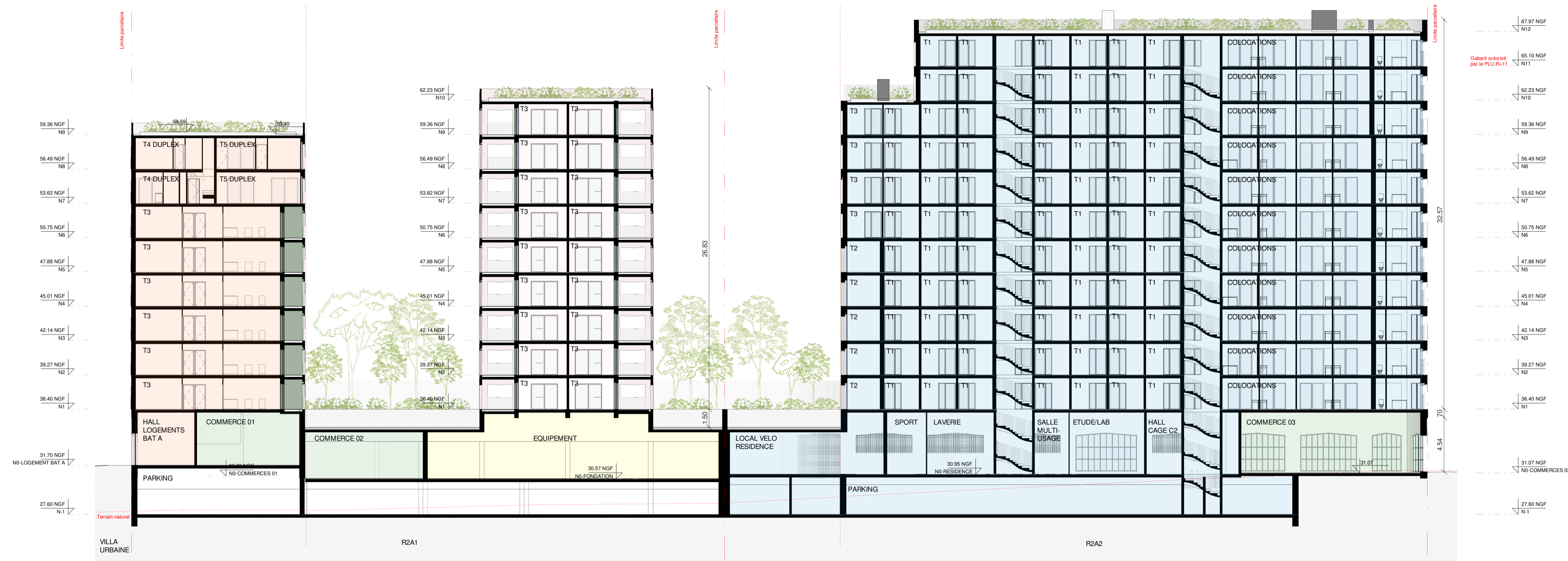
SOCOTEC - BUREAU DE CONTROLE
13, Cours Valmy, 92977 Paris La Defense Cedex

PROJET

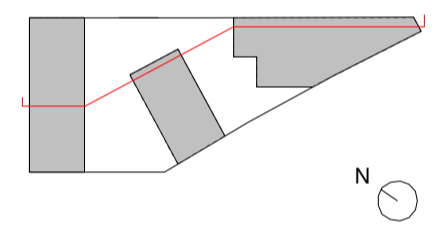
PC	phase
Plan de toiture	description

- nota
- Le présent document remplace tous les documents de date et/ou d'indice antérieur.
 - Le présent document ne peut en aucun cas remplacer le plan d'exécution et ne doit être utilisé pour l'exécution des travaux.
 - Le document peut présenter des adaptations de projet. Les dimensions et surfaces sont indicatives et sont en tous cas à valider avec un plan d'exécution.
 - Les indications techniques de ce document ne sont pas contractuelles et sont à valider avec les BET de la maîtrise d'œuvre avant exécution des travaux.
 - Les aménagements intérieurs de locaux sont indicatifs.

PROJET	DOK
PHASE	PC
DATE	06/02/2023
REDACTE	
EDITEUR	



- LOGEMENT BAT A
- LOGEMENT BAT B
- COMMERCE
- FONDATION JEAN JAURES
- RESIDENCE ETUDIANTE



DOK

Immeuble mixte : Résidence étudiante, logements en accession, commerces, bureaux, et équipement Avenue de la Liberté, Saint-Ouen-sur-Seine, 93400

EMERIGE
121 Av. de Malakoff, 75116 Paris
maîtrise d'ouvrage

AAVP ARCHITECTURE
ARCHITECTE MANDATAIRE
11, cité de l'Armeublement, 75011 Paris
maîtrise d'oeuvre

ATELIER ROBERTA
PAYSAGISTE
8 bis rue d'Annam, 75020 Paris

ALTO - BET FLUIDE
1, avenue du Gué Langlois, 77600 Bussy-Saint-Martin

AE75 - ECONOMISTE
1 Rue St Charles, 75015 Paris

EVA - BET VRD
24, rue Vallée Maria, 78630 MORAINVILLIERS

SECC - BET STRUCTURE
43 avenue Louis Luc, 94600 Choisy Le Roi

TRIBU ENERGIE - BET DD
142 Rue du Chevaleret, 75013 Paris

SOCOTEC - BUREAU DE CONTROLE
13, Cours Valmy, 92977 Paris La Defense Cedex

PROJET

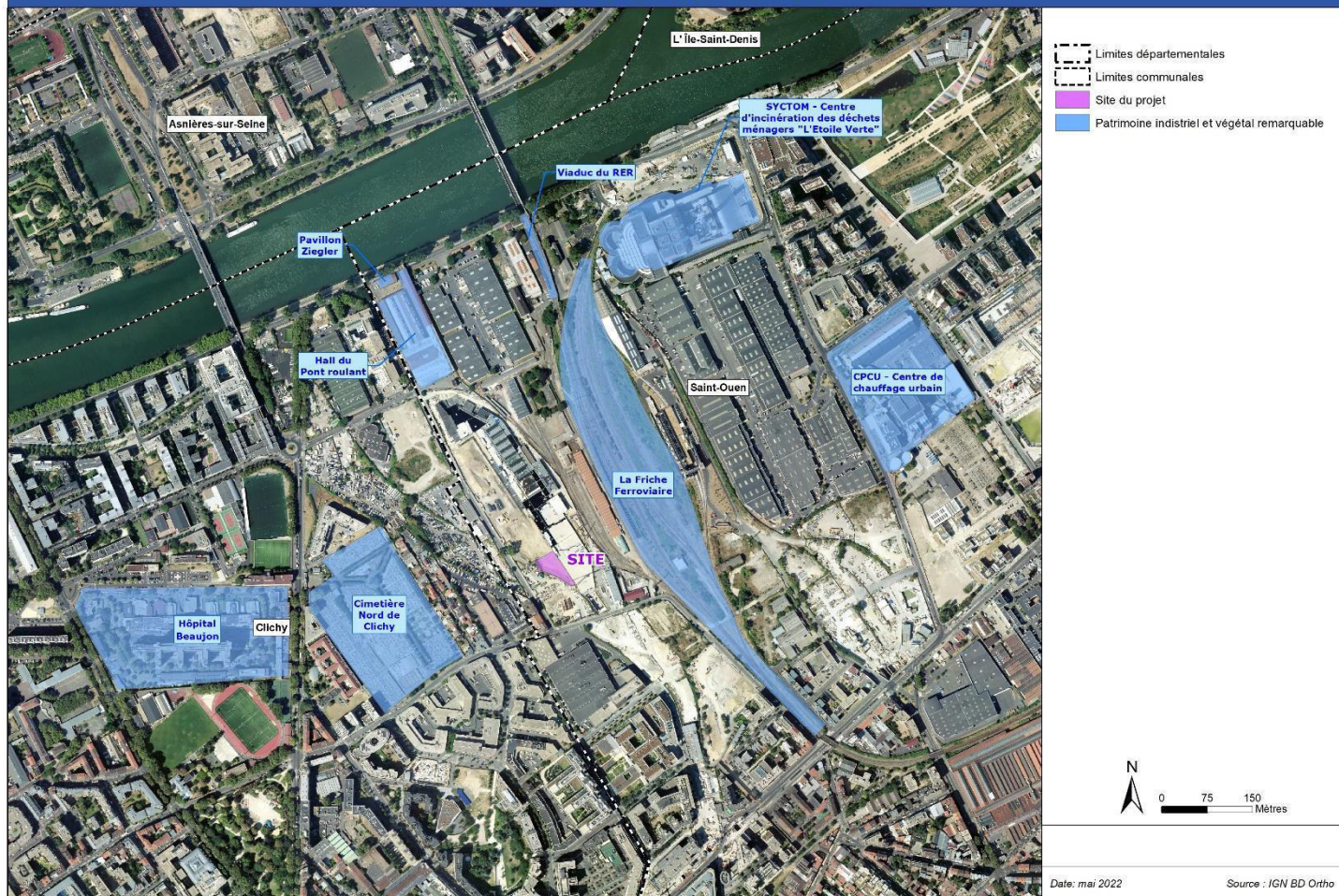
PC	phase
	description

- nota
- Le présent document remplace tous les documents de date et/ou d'indice antérieur.
 - Le présent document ne peut en aucun cas remplacer le plan d'exécution et ne doit être utilisé pour l'exécution des travaux.
 - Le document peut présenter des adaptations de projet. Les dimensions et surfaces sont indicatives et sont en tous cas à valider avec un plan d'exécution.
 - Les indications techniques de ce document ne sont pas contractuelles et sont à valider avec les BET de la maîtrise d'oeuvre avant exécution des travaux.
 - Les aménagements intérieurs de locaux sont indicatifs.

PROJET	DOK
PHASE	PC
DATE	06/02/2023
INDICE	
EGHELLE	1 : 200

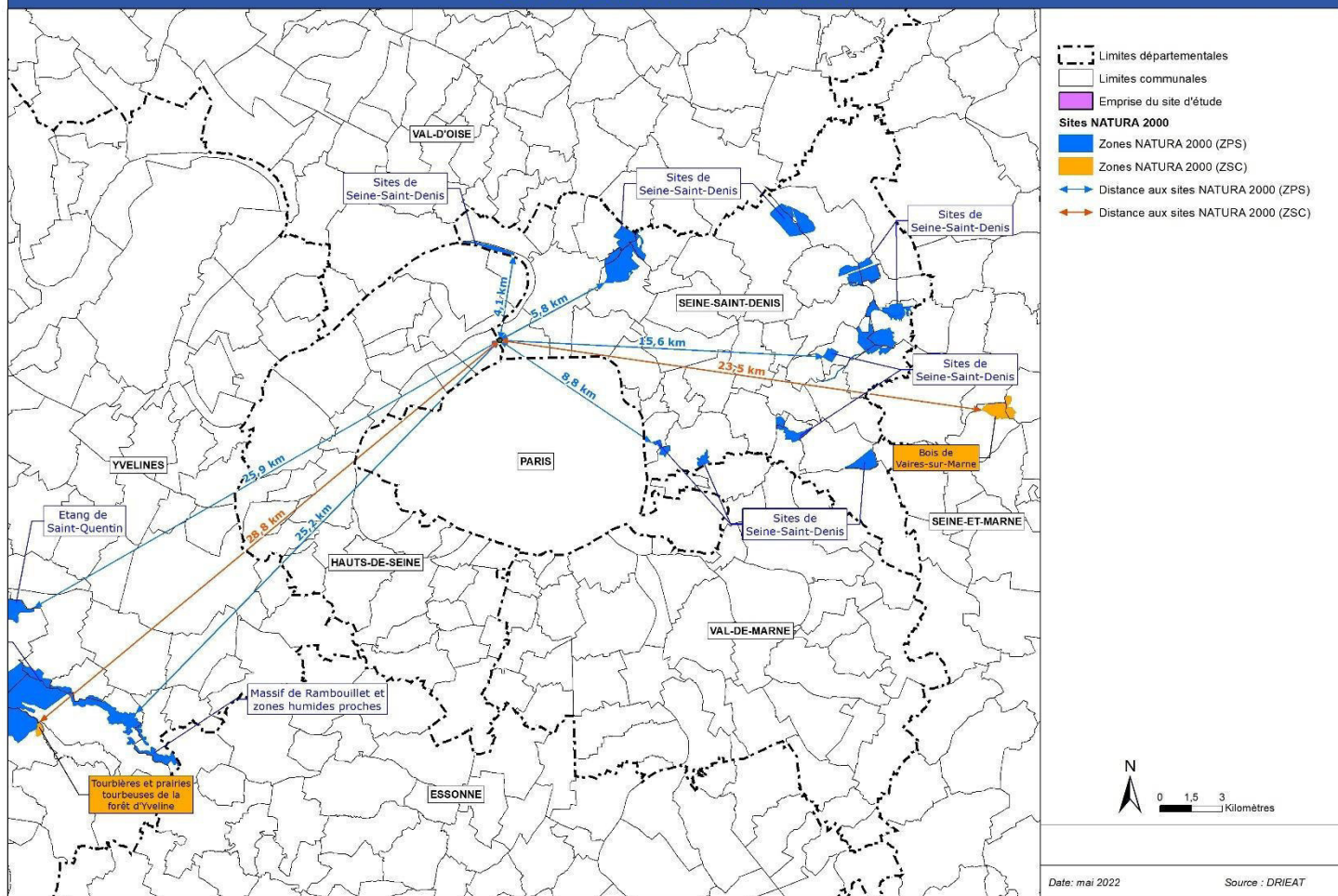
Annexe 5 : Plan des abords du projet

PLAN DES ABORDS DU PROJET

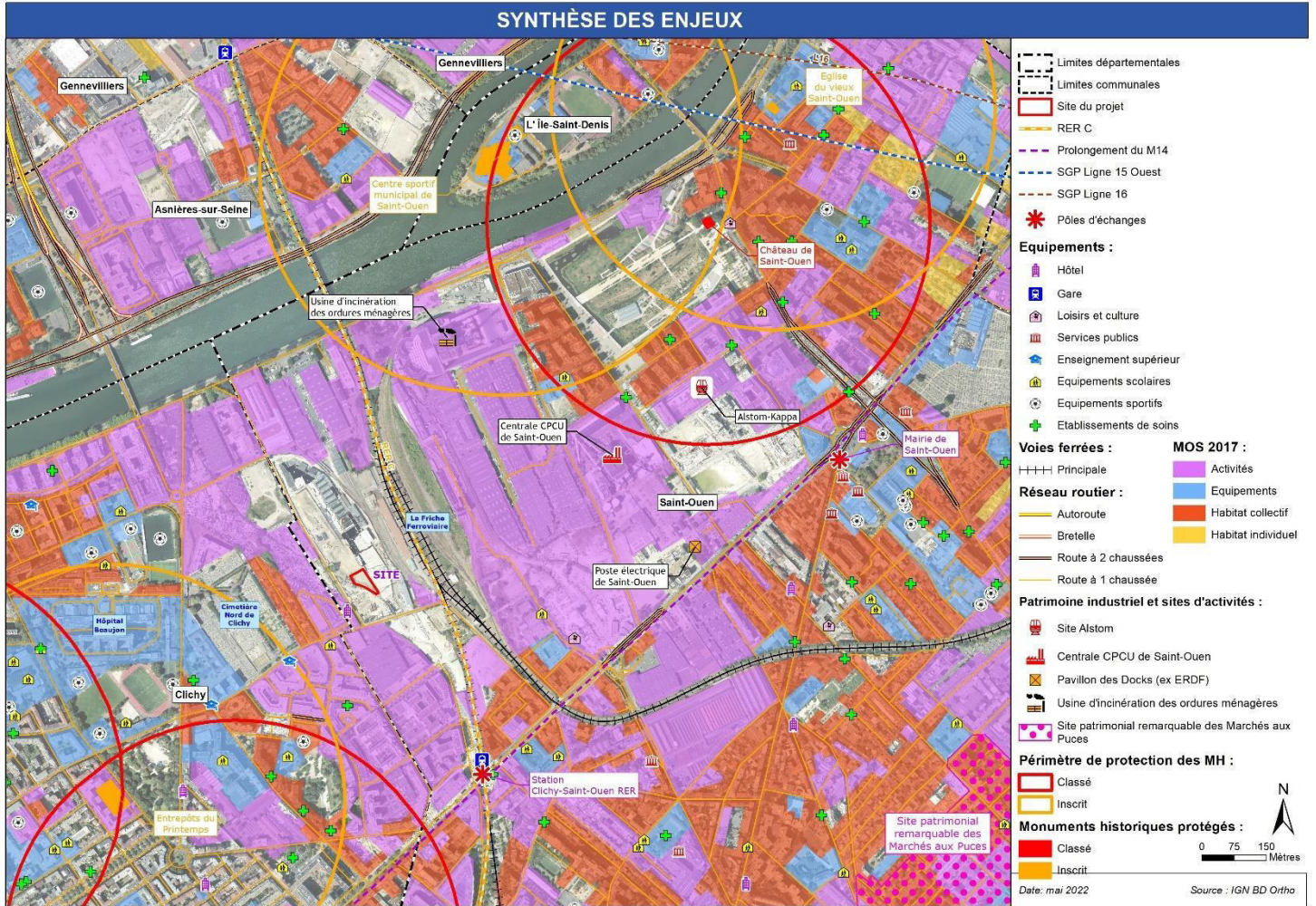


Annexe 6 : Localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000

DISTANCE AUX SITES NATURA2000



Annexe 7 : Synthèse des enjeux environnementaux



Listes des pièces

Annexes Obligatoires	
Annexe 1 - Coordonnées du maître d'ouvrage	
Annexe 2 - Plan de situation	
Annexe 3 - Reportage photographique du site	
Annexe 4 – Plans du projet	
Annexe 5 - Plan des abords	
Annexe 6 - Localisation du projet par rapport aux sites Natura 2000	

Annexes Facultatives	
Annexe 7 - Synthèse des enjeux environnementaux	

Annexes Complémentaires	
Annexes	Pages
Annexes A - Procédures administratives et réglementaires	1
Annexe B - Analyse des impacts cumulés	4
Annexe C - Mesures et caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables sur l'environnement ou la santé humaine	15
Annexe D – Note de synthèse des études réalisés	21
Annexe E - Notice acoustique et vibratoire (ACOUSTIQUE VIVIÉ & ASSOCIÉS, 2022)	38
Annexe F - Diagnostic Faune/ Flore (ALISEA, 2022)	59
Annexe G - Estimation du niveau des plus hautes eaux connues (GEOLIA, Juillet 2022)	111
Annexe H - Notice de conformité au PPRI (GINGER BURGEAP, 2022)	155
Annexe I - Note de gestion des eaux pluviales (E.V.A, 2022)	435
Annexe J - Étude trafic	455
Annexe K - Échange avec la DRAC	493
Annexe L - Diagnostic environnemental après travaux de remédiation - Analyse des risques sanitaires	496
Annexe M - Attestation de prise en compte des mesures de gestion de la pollution des sols et des eaux souterraines dans la conception des projets de construction ou d'aménagement - Mission ATTES ALUR	804